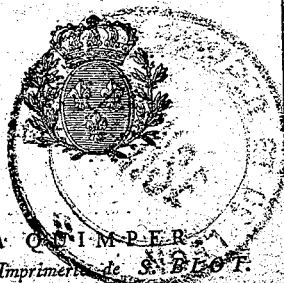


ALMANACH
du Département
DU FINISTÈRE
POUR L'ANNÉE COMMUNE
1822,

IMPRIMÉ avec autorisation de Monsieur
Le Baron DE CHAULIEU,
Préfet du Département, Chevalier de
l'Ordre royal de la Légion d'honneur.



BIBLIOTHEQUE
QUIMPER
DIOCESAINE

A. Q. IMPER
De l'Imprimerie de S. B. LÉOT.

Époques remarquables.

De la Période de Julie.....	6595 ans.
De la fondation de Rome...	2575 ans.
De la naissance de J.-Chr...	1822 ans.
De la monarchie française...	1413 ans.
De l'invention de l'imprimerie	382 ans.
De l'invention de la poudre..	331 ans.
Découverte de l'Amérique...	325 ans.
De la réunion de la Bretagne.	290 ans.

Nombre d'or en 1822.....	18.
Epacte.....	7.
Cycle solaire.....	11.
Indiction romaine.....	11.
Lettre Dominicale.....	F.

Fêtes mobiles.

L'Avent.....	1 décembre.
La Septuagésime.	3 février.
Les Cendres.....	20 février.
Pâques.....	7 avril.
Les Rogations:...	13, 14 et 15 mai.
L'Ascension.....	16 mai.
La Pentecôte....	26 mai.
La Trinité.....	2 juin.
La Fête-Dieu....	6 juin.

Quatre - Temps.

Février, 27; Mars, 1 et 2.
Mai, 29, 31; Juin, premier.
Septembre, 18, 20 et 21.
Décembre, 18, 20 et 21.

Les Saisons.

Le Printemps, le 20 mars.
L'Été, le 21 juin.
L'Automne, le 23 septembre.
L'Hiver, le 21 décembre.

Eclipses de 1822.

Il y aura cette année quatre éclipses, deux de soleil et deux de lune.

Le 6 février, éclipse de lune, à 4 heures 32 minutes du matin, visible.

Le 21 février, éclipse de soleil, à 5 heures 5 minutes du soir, invisible.

Le 2 août, éclipse de lune, à 11 heures 3 minutes du soir, invisible.

Le 16 août, éclipse de soleil, à 8 heures 50 minutes du soir, invisible.

JANVIER. *Signe, le Verseau. ♒*

P. L. le 7, à 3 h. du s. | N. L. le 23, à 5 h. mat.
D. Q. le 15, à 5 h. mat. | P. Q. le 30, à 6 h. mat.

J. de las.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 mardi	CIRCONCISION	7 53	4 8
2 mercr	s. odilon, abbé.	7 52	4 8
3 jeudi	ste. geneviève.	7 51	4 9
4 vendr	s. pierre-thom.	7 51	4 9
5 samed	s. siméon stylit.	7 50	4 10
6 diman	EPIPHANIE.	7 50	4 11
7 lundi	s. jean calybit.	7 49	4 12
8 mardi	s. maur, abbé.	7 48	4 12
9 mercr	s. julien, mart.	7 47	4 13
10 jeudi	s. guillaume.	7 46	4 14
11 vendr	s. théodose.	7 45	4 15
12 samed	s. benoit.	7 45	4 16
13 diman	s. honorat.	7 44	4 17
14 lundi	s. hilaire, évêq.	7 43	4 18
15 mardi	s. paul, ermite.	7 42	4 19
16 mercr	s. marcel, pape.	7 41	4 20
17 jeudi	s. antoine, abb.	7 39	4 21
18 vendr	ch. s. pierre.	7 38	4 22
19 samed	s. canut, mart.	7 37	4 23
20 diman	s. sébastien.	7 36	4 25
21 lundi	ste. agnès, vier.	7 35	4 26
22 mardi	s. vincent, mar.	7 33	4 27
23 mercr	s. raimon, pap.	7 32	4 29
24 jeudi	s. thimothée, é.	7 31	4 30
25 vendr	convers. s. paul.	7 30	4 31
26 samed	s. policarpe.	7 28	4 32
27 diman	s. chrisostome.	7 27	4 34
28 lundi	s. macaire, abb.	7 25	4 35
29 mardi	s. françois de s.	7 24	4 37
30 mercr	ste. Bathilde.	7 23	4 38
31 jeudi	s. pierre nolas.	7 21	4 40

FEVRIER. *Signe, les Poissons. ♓*

P. L. le 6, à 5 h. mat. | N. L. le 21, à 7 h. soir.
D. Q. le 14, à 3 h. mat | P. Q. 28, à 2 h. soir.

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 vendr	s. ignace, évêq.	7 19	4 41
2 samed	la Purification.	7 18	4 43
3 diman	Septuagésime.	7 17	4 44
4 lundi	s. andré corsin.	7 15	4 46
5 mardi	ste. agathé vie.	7 13	4 47
6 mercr	ste. dorotée, v.	7 12	4 49
7 jeudi	s. romual, abbé.	7 10	4 51
8 vendr	s. jean de math.	7 8	4 52
9 samed	ste. apoline v.	7 7	4 54
10 diman	Sexagésime.	7 6	4 55
11 lundi	s. guillaume.	7 4	4 57
12 mardi	s. efrem.	7 2	4 59
13 mercr	s. martinien.	7 0	5 1
14 jeudi	s. valentin.	6 59	5 2
15 vendr	s. malo, ermit.	6 57	5 4
16 samed	ste. julienne, v.	6 54	5 6
17 diman	Quinquagésime.	6 53	5 7
18 lundi	s. siméon, évêq.	6 52	5 9
19 mardi	s. conrard.	6 50	5 11
20 mercr	Cendres.	6 48	5 13
21 jeudi	ste. dositée.	6 47	5 14
22 vendr	s. jean l'aumon.	6 45	5 16
23 samed	ste marguerite.	6 43	5 18
24 diman	Quadragesime.	6 41	5 20
25 lundi	s. taraise, évêq.	6 40	5 21
26 mardi	s. porphire, év.	6 38	5 23
27 mercr	Quatre-tems.	6 36	5 25
28 jeudi	s. romain.	6 34	5 27

MARS. Signe, le Bélier. ♈

P. L. le 7, à 8 h. soir. | N. L. le 23, à 7 h. mat.
D. Q. le 15, à 11 h. soir. | P. Q. le 29, à 10 h. soir.

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 vendr	s. eudoce, mar.	6 33	5 28
2 samed	s. charles.	6 31	5 30
3 diman	Reminiscere.	6 29	5 32
4 lundi	s. casimir.	6 27	5 34
5 mardi	ste. pulchérie.	6 25	5 36
6 mercr	ste. colette, v.	6 24	5 37
7 jeudi	s. thomas d'aq.	6 22	5 39
8 vendr	s. jean de dieu.	6 20	5 41
9 samed	ste française, v.	6 18	5 43
10 diman	Oculi.	6 16	5 45
11 lundi	ste. perpétue.	6 15	5 46
12 mardi	s. paul, évêque	6 13	5 48
13 mercr	s. grégoire, pa.	6 11	5 50
14 jeudi	ste. batilde.	6 9	5 52
15 vendr	s. longin, mar.	6 7	5 54
16 samed	s. abraham, er.	6 6	5 55
17 diman	Letare.	6 4	5 57
18 lundi	ste. euphrasie.	6 2	5 59
19 mardi	s. joseph.	6 0	6 1
20 mercr	s. zacharie, p.	6 58	6 3
21 jeudi	s. benoit, abbé.	5 57	6 4
22 vendr	ste. cath. de s.	5 55	6 6
23 samed	s. victorien.	5 53	9 8
24 diman	la Passion.	5 51	6 10
25 lundi	Annunciation.	5 49	6 12
26 mardi	s. ludger, évêq.	5 47	6 14
27 mercr	s. jeau, erm.	5 46	6 15
28 jeudi	s. gontrand.	5 44	6 17
29 vendr	s. eustase, ar.	5 42	6 19
30 samed	s. climaque, ar.	5 40	6 21
31 diman	les Rameaux.	5 38	6 22

AVRIL. Signe, le Taureau. ♉

P. L. le 6, à 0 h. soir. | N. L. le 21, à 4 h. soir.
D. Q. le 14, à 4 h. soir. | P. Q. le 28, à 7 h. mat.

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 lundi	s. hugues, évêq.	5 37	6 24
2 mardi	s. françois xav.	5 35	6 26
3 mercr	ste. marie égypt.	5 33	6 28
4 jeudi	s. platon, abbé.	5 31	6 30
5 vendr	Vendredi-Saint.	5 30	6 31
6 samed	s. aybert, erm.	5 28	6 33
7 diman	PAQUES.	5 26	6 35
8 lundi	s. hospice, er.	5 24	6 37
9 mardi	ste. vautrede.	5 23	6 38
10 mercr	s. macaire, arch.	5 21	6 40
11 jeudi	s. léon pape.	5 19	6 42
12 vendr	s. nic. la roche	5 17	6 44
13 samed	s. herménégild.	5 16	6 45
14 diman	Quasimodo.	5 14	6 47
15 lundi	s. pierre gonsal.	5 12	6 49
16 mardi	s. joachim, ser.	5 10	6 51
17 mercr	s. anicet, pap.	5 9	6 52
18 jeudi	ste. beuve, v.	5 7	6 54
19 vend	ste. oportune.	5 5	6 56
20 samed	ste. agnès, v.	5 4	6 57
21 diman	s. anselme.	5 2	6 59
22 lundi	s. sotère.	5 0	7 1
23 mardi	s. georges, ma.	4 58	7 3
24 mercr	s. robert, abbé.	4 57	7 4
25 jeudi	s. marc, abst.	4 55	7 6
26 vendr	s. marcellin, p.	4 54	7 7
27 samed	ste zite, vierge.	4 52	7 9
28 diman	s. vital, mart.	4 50	7 11
29 lundi	s. pierre, mart.	4 49	7 12
30 mardi	ste. cath. de s.	4 47	7 14

P. L. le 6, à 5 h. mat. | N. L. le 20, à 11 h. soir
D. Q. le 14, à 6 h. ma. | P. Q. le 27, à 6 h. soir

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 mercr	s. jacq. et s. ph.	4 46	7 15
2 jeudi	s. atanasie, évê.	4 44	7 17
3 vendr	s. richard, évê.	4 42	7 19
4 samed	ste monique, v.	4 41	7 20
5 diman	s. pie v., pape.	4 39	7 22
6 lundi	s. Jean P. Lat.	4 38	7 23
7 mardi	s. stanislav, év.	4 36	7 25
8 mercr	s. pierre, arch.	4 35	7 26
9 jeudi	s. grég. de naz.	4 33	7 28
10 vendr	s. antoine, év.	4 32	7 29
11 samed	s. mayeux, ab.	4 30	7 30
12 diman	s. nérée.	4 29	7 32
13 lundi	les Rogations.	4 27	7 33
14 mardi	s. pacôme, ab.	4 26	7 35
15 mercr	s. isidore.	4 25	7 36
16 jeudi	ASCENSION.	4 23	7 37
17 vendr	s. pascal belon.	4 22	7 39
18 samed	s. félix de gant.	4 21	7 40
19 diman	s. Yves.	4 20	7 41
20 lundi	s. bernardin.	4 18	7 42
21 mardi	s. pierre célest.	4 17	7 43
22 mercr	s. beuvon, offic.	4 16	7 45
23 jeudi	s. guibert.	4 15	7 46
24 vendr	s. jean-françois.	4 14	7 47
25 samed	ste. magd de p.	4 13	7 48
26 diman	PENTECOTE.	4 12	7 49
27 lundi	s. mammert, év.	4 11	7 50
28 mardi	s. germain, évê	4 10	7 51
29 mercr	Quatre-tems.	4 9	7 52
30 jeudi	s. izaac, er.	4 8	7 53
31 vendr	s. libérat, mar.	4 7	7 54

P. L. le 4, à 8 h. soir. | N. L. le 19, à 6 h. mat
D. Q. le 12, à 5 h. soir | P. Q. le 26, à 7 h. mat

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 samed	s. renaud, évêq.	4 6	7 55
2 diman	la Trinité.	4 5	7 55
3 lundi	ste. clotilde, r.	4 4	7 56
4 mardi	s. siméon.	4 3	7 57
5 mercr	s. pamphile.	4 3	7 58
6 jeudi	Fête-Dieu.	4 2	7 58
7 vendr	s. claud, arch.	4 1	7 59
8 samed	s. médard, évê.	4 0	8 0
9 diman	ss. prim. et fel.	4 0	8 0
10 lundi	ste. marguerite.	4 0	8 1
11 mardi	s. barnabas, ap.	3 59	8 1
12 mercr	s. jean facon.	3 59	8 1
13 jeudi	s. antoine de p.	3 59	8 2
14 vendr	s. basile, évêq.	3 58	8 2
15 samed	s. ladislas, évê.	3 58	8 3
16 diman	s. cyr et julite.	3 57	8 3
17 lundi	s. avit, abbé.	3 57	8 3
18 mardi	s. marc et mar.	3 57	8 3
19 mercr	s. gerv. et prot.	3 57	8 3
20 jeudi	ste. édilitrude, v.	3 57	8 3
21 vendr	s. louis de gon.	3 57	8 3
22 samed	s. paulin, évê.	3 57	8 3
23 diman	s. alban, mart.	3 57	8 3
24 lundi	s. jean-baptiste.	3 57	8 3
25 mardi	ste. fébronie, v.	3 57	8 3
26 mercr	s. jean et paul.	3 57	8 3
27 jeudi	s. irenée, évêq.	3 57	8 3
28 vendr	vigile et jeûne.	3 58	8 3
29 samed	s. pier. et s. paul	3 58	8 2
30 diman	comm. des paul.	3 58	8 2

JUILLET. *Signe, le Lion. ♌*

P. L. le 4, à 11 h. mat. | N. L. le 18, à 2 h. soir
D. Q. le 11, à 11 h. soir | P. Q. le 25, à 1 h. soir.

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 lundi	s. thibaut, erm.	3 58	8 2
2 mardi	a. visitation.	3 59	8 1
3 mercr	s. paul, évêque.	3 59	8 1
4 jeudi	s. robert arbru.	4 0	8 0
5 vendr	s. pierre de lux.	4 0	7 0
6 samed	s. goar, prêtre.	4 1	7 59
7 <i>diman</i>	s. guillebaud.	4 1	7 59
8 lundi	ste. élizabeth.	4 2	7 58
9 mardi	s. arsène.	4 3	7 57
10 mercr	7 frères, mart.	4 3	7 56
11 jeudi	s. pie, pape.	4 4	7 56
12 vendr	s. jean galbert.	4 5	7 55
13 samed	s. anaclet, pap.	4 5	7 54
14 <i>diman</i>	s. bonaventure.	4 6	7 53
15 lundi	s. henri, empe.	4 7	7 52
16 mardi	n. d. des carm.	4 8	7 51
17 mercr	s. alexis.	4 9	7 50
18 jeudi	s. symphorose.	4 10	7 49
19 vendr	s. vincent de p.	4 11	7 48
20 samed	ste. marguerite.	4 12	7 47
21 <i>diman</i>	ste. praxède, vie	4 13	7 46
22 lundi	ste. magdeleine.	4 14	7 45
23 mardi	s. apollinaire.	4 15	7 44
24 mercr	ste. christine.	4 17	7 43
25 jeudi	s. jacques, abb.	4 18	7 42
26 vendr	ste. anne.	4 19	7 40
27 samed	s. pantaleón.	4 20	7 39
28 <i>diman</i>	s. nazaire.	4 22	7 38
29 lundi	ste. marthe, vie	4 23	7 36
30 mardi	s. jean colomb.	4 24	7 35
31 mercr	s. ignace de loy.	4 26	7 34

AOUT. *Signe, la Vierge. ♍*

P. L. le 3, à 0 h. mat. | N. L. le 16, à 11 h. soir
D. Q. le 10, à 4 h. mat | P. Q. le 24, à 4 h. s.

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 jeudi	s. pierre ès lien.	4 28	7 31
2 vendr	s. germain l'aux.	4 29	7 30
3 samed	ste. cunégonde.	4 30	7 29
4 <i>diman</i>	s. dominique.	4 32	7 27
5 lundi	n. d. des neiges.	4 33	7 26
6 mardi	transfiguration.	4 35	7 25
7 mercr	s. gaétan.	4 36	7 23
8 jeudi	s. cyriaque.	4 38	7 22
9 vendr	s. romain, mar.	4 39	7 20
10 samed	s. laurent, mar.	4 41	7 18
11 <i>diman</i>	ste. suzanne, vie	4 42	7 17
12 lundi	ste. claire.	4 44	7 15
13 mardi	ste. radegonde.	4 45	7 14
14 mercr	<i>Vigile-jeune.</i>	4 47	7 12
15 jeudi	ASSOMPTIO.	4 48	7 11
16 vendr	s. hyacinthe.	4 50	7 9
17 samed	s. roch, confes.	4 52	7 7
18 <i>diman</i>	s. joachim.	4 53	7 6
19 lundi	s. louis, évêque.	4 55	7 4
20 mardi	s. bernard, abb.	4 57	7 2
21 mercr	s. eusèbe, prêt.	4 58	7 1
22 jeudi	s. claire de mo.	5 0	6 59
23 vendr	s. philipe.	5 1	6 58
24 samed	s. barthél. apôt.	5 3	6 56
25 <i>diman</i>	S. Louis, Roi.	5 5	6 54
26 lundi	s. zéphirin, pap.	5 7	6 52
27 mardi	s. césaire, évêq.	5 8	6 51
28 mercr	s. augustin, év.	5 10	6 49
29 jeudi	s. flacre.	5 12	6 47
30 vendr	ste. rose, vierg.	5 13	6 46
31 samed	s. raimond.	5 15	6 44

SEPTEMBRE. Signe, la Balance. ♎

P. L. le 1, à 0 h. soir. N. L. le 15, à 11 h. m.
D. Q. le 8, à 9 h. mat. P. Q. le 23; P. L. le 30.

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 diman	s. giles, abbé.	5 17	6 42
2 lundi	s. étienne, roi.	5 19	6 40
3 mardi	s. mammas.	5 20	6 39
4 mercr	s. méry, abbé.	5 22	6 37
5 jeudi	s. laurent just.	5 24	6 35
6 vendr	s. bertin, abbé.	5 26	6 33
7 samed	s. éléazar.	5 27	6 31
8 diman	Nativ. de la V.	5 29	6 30
9 lundi	s. faucas, mart.	5 31	6 28
10 mardi	s. nicolas tolen.	5 33	6 26
11 mercr	s. patient, évê.	5 34	6 25
12 jeudi	s. guy.	5 36	6 23
13 vendr	s. maurille, év.	5 38	6 21
14 samed	exaltat. S. C.	5 40	6 19
15 diman	s. achart, abbé.	5 41	6 18
16 lundi	s. cyprien, év.	5 43	6 16
17 mardi	s. hildegard.	5 45	6 14
18 mercr	Quatre-tems.	5 47	6 12
19 jeudi	s. janvier, évêq.	5 49	6 10
20 vendr	s. eustache, m.	5 50	6 9
21 samed	s. mathieu, ap.	5 52	6 7
22 diman	s. maurice.	5 54	6 5
23 lundi	ste. thecle, vier.	5 56	6 3
24 mardi	s. gerard, évêq.	5 58	6 1
25 mercr	s. firmin, évêq.	6 59	5 58
26 jeudi	s. ciprien et jus.	6 1	5 56
27 vendr	s. come et dam.	6 3	5 54
28 samed	s. venceslas.	6 5	5 53
29 diman	s. michel.	6 6	5 33
30 lundi	s. jérôme.	6 8	5 51

OCTOBRE. Signe, le Scorpion. ♏

D. Q. le 7 à 3 h. soir. P. Q. le 23 à 5 h. mat.
N. L. le 15, à 1 h. m. P. L. le 30, à 9 h. mat.

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 mardi	s. remi, évêq.	6 10	5 49
2 mercr	ss. anges gard.	6 12	5 47
3 jeudi	s. gerard, abbé.	6 14	5 45
4 vendr	s. françois d'ass.	6 15	5 44
5 samed	s. placide, mar.	6 17	5 42
6 diman	s. bruno.	6 19	5 40
7 lundi	s. l. bertrand.	6 21	5 38
8 mardi	ste. brigite.	6 23	5 36
9 mercr	s. denis, mart.	6 24	5 35
10 jeudi	s. françois borg.	6 26	5 33
11 vendr	s. nicaise.	6 28	5 31
12 samed	s. amon.	6 30	5 29
13 diman	s. édouard.	6 31	5 28
14 lundi	s. caliste, pape.	6 33	5 26
15 mardi	ste. thérèse, vie	6 35	5 24
16 mercr	s. gal, abbé.	6 37	5 22
17 jeudi	ste. hedvige, v.	6 38	5 21
18 vendr	s. luc, évangél.	6 40	5 19
19 samed	s. pierre d'alca.	6 42	5 17
20 diman	s. caprès, mart.	6 44	5 15
21 lundi	ste. ursule, vier.	6 45	5 14
22 mardi	s. hylarion.	6 47	5 12
23 mercr	s. séverin, évê.	6 49	5 10
24 jeudi	s. magloire, év.	6 51	5 9
25 vendr	ss. crepin et cré.	6 52	5 7
26 samed	s. évariste, pap.	6 54	5 5
27 diman	s. pierre pascal.	6 56	5 3
28 lundi	s. simon, s. jud.	6 58	5 2
29 mardi	ste. ermelinde.	6 59	5 0
30 mercr	ste. pélagie.	7 1	4 59
31 jeudi	Vigile-jeune.	7 2	4 57

NOVEMBRE. Signe, *le Sagittaire.* ←

D. Q. le 6, à 0 h. mat. | P. Q. le 21, à 11 h. so.
N. L. le 13, à 6 h. soir. | P. L. le 28, à 7 h. soir

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 vendr	LA TOUSSAI.	7 4	4 55
2 samed	les morts.	7 5	4 54
3 diman	s. guinal, abbé.	7 7	4 52
4 lundi	s. charles borr.	7 9	4 50
5 mardi	s. marcién.	7 10	4 49
6 mercr	s. léonard.	7 12	4 47
7 jeudi	s. florent, évêq.	7 14	4 46
8 vendr	s. godefroi, év.	7 15	4 44
9 samed	s. hombon.	7 17	4 43
10 diman	s. andré avellin.	7 18	4 41
11 lundi	s. martin, évêq.	7 20	4 40
12 mardi	s. martin, pape.	7 21	4 38
13 mercr	s. didace.	7 23	4 36
14 jeudi	s. stanislus kos.	7 24	4 35
15 vendr	ste. gertrude.	7 25	4 34
16 samed	s. malo, évêq.	7 27	4 33
17 diman	s. grégoire tho.	7 29	4 31
18 lundi	s. edmon, arch.	7 30	4 30
19 mardi	ste. élizabéth.	7 31	4 29
20 mercr	s. félix de valoi.	7 32	4 27
21 jeudi	présentation.	7 33	4 26
22 vendr	ste. cécile, vier.	7 35	4 25
23 samed	s. clément, pap	7 36	4 23
24 diman	s. jean de la cr.	7 37	4 22
25 lundi	ste. catherine.	7 38	4 21
26 mardi	s. chrisogon.	7 39	4 20
27 mercr	s. barlaam, er.	7 40	4 19
28 jeudi	s. maxime, r.	7 41	4 18
29 vendr	s. saturnin.	7 43	4 17
30 samed	s. andré, apôtre	7 44	4 16

DÉCEMBRE. Signe, *le Capricorne.* ♄

D. Q. le 5, à 0 h. soir. | P. Q. le 21, à 2 h. soi.
N. L. le 13, à 1 h. soir | P. L. le 28, à 6 h. mat.

J. de la s.	Noms des saints.	h. m.	h. m.
1 diman	Avent.	7 45	4 15
2 lundi	ste. bibiane, vie	7 45	4 14
3 mardi	s. françois xavi.	7 46	4 13
4 mercr	ste. barbe.	7 47	4 12
5 jeudi	s. sabas, abbé.	7 48	4 12
6 vendr	s. nicolas, évêq.	7 49	4 11
7 samed	s. ambroise, év.	7 49	4 10
8 diman	la Conception.	7 50	4 9
9 lundi	s. éloi, évêque.	7 50	4 8
10 mardi	s. pierre chris.	7 51	4 8
11 mercr	s. damase, pap.	7 52	4 7
12 jeudi	s. Corneil.	7 52	4 7
13 vendr	ste. luce, vier.	7 53	4 6
14 samed	s. spiridion, év.	7 53	4 6
15 diman	s. adon, arch.	7 54	4 6
16 lundi	s. eusebe, évêq.	7 54	4 5
17 mardi	s. jean capistr.	7 54	4 5
18 mercr	Quatre-tems.	7 54	4 5
19 jeudi	s. narcisse, év.	7 55	4 5
20 vendr	s. malachi, évê.	7 55	4 5
21 samed	s. thomas, apôt.	7 55	4 5
22 diman	s. brice, évêq.	7 55	4 5
23 lundi	s. servule.	7 55	4 5
24 mardi	Vigile-jeûne.	7 55	4 5
25 mercr	N O E L.	7 54	4 5
26 jeudi	s. étienne.	7 54	4 5
27 vendr	s. jean, évang.	7 54	4 6
28 samed	ss. innocens.	7 54	4 6
29 diman	s. thomas, arch.	7 53	4 6
30 lundi	s. théodore.	7 53	4 7
31 mardi	s. sylvestre, pa	7 53	4 7

FAMILLE ROYALE.

LOUIS XVIII, né à Versailles le 17 novembre 1755, nommé comte de Provence, puis MONSIEUR, le 10 mai 1774, roi de France et de Navarre le 8 juin 1795, veuf de Marie-Joséphine-Louise de Savoie, le 13 nov. 1810.

CHARLES-PHILIPPE de France, comte d'ARTOIS, MONSIEUR, frère du roi, né à Versailles le 9 octobre 1757, veuf de Marie-Thérèse de Savoie, le 2 juin 1805.

LOUIS-ANTOINE D'ARTOIS, duc d'Angoulême, fils de France, né à Versailles le 6 août 1775; marié le 10 juin 1799, à

MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE de France, (*Madame*) fille de Louis XVI, née à Versailles le 19 décembre 1778.

CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE, princesse des 2 Siciles, née le 5 novembre 1798, duchesse de Berri, veuve le 14 février 1820. De ce mariage:

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE D'ARTOIS, (*Mademoiselle*) née le 21 sept. 1819.

HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ D'ARTOIS, duc de Bordeaux, né le 29 septembre 1820.

Branche d'Orléans.

LOUIS-PHILIPPE d'Orléans, duc d'Orléans, né le 6 octobre 1773, marié le 25 novembre 1809, à

MARIE-AMÉLIE DE SICILE, née le 29 avril 1782. De ce mariage:

FERDINAND-PHILIPPE D'ORLÉANS, duc de Chartres, né le 3 septembre 1810;

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAËL D'ORLÉANS, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE D'ORLÉANS (*Mademoiselle*) née le 3 avril 1812;

MARIE-CHRISTINE-CAROLINE D'ORLÉANS (*Mademoiselle de Valois*) née le 12 avril 1813.

FRANÇOISE-LOUISE-CAROLINE D'ORLÉANS, (*Mademoiselle de Montpensier*) née le 28 mars 1816.

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE D'ORLÉANS (*Mademoiselle de Beaujolois*).

LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE de Bourbon-Penthièvre, duchesse douairière d'Orléans, née le 23 mars 1753.

LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE-EUGÉNIE, sœur de M. le duc d'Orléans, née le 23 août 1777.

Branche de Condé.

LOUIS-HENRI-JOSEPH de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, né le 13 avril 1756, marié le 24 avril 1770, à

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-BATILDE D'ORLÉANS, née à Saint-Cloud le 9 juillet 1750, duchesse de Bourbon.

LOUISE-ADÉLAÏDE de Bourbon-Condé, née le 5 octobre 1757.

CONSEIL DES MINISTRES.

PRÉSIDENT.

M. le Duc De Richelieu, pair de France.

Ministres Secrétaires d'Etat ayant département.

M. le Marquis de Latour-Maubourg, pair de France, *la guerre.*

M. le Baron Pasquier, *les affaires étrangères.*

M. De Serre, *garde des sceaux, ministre de la justice.*

M. le Comte Siméon, *l'intérieur.*

M. le Baron Portal, *la marine et les colonies.*

M. Roy, *les finances.*

M. le Marquis Law de Lauriston, pair de France, *la maison du Roi.*

DEPARTEMENT DU FINISTERE.

Il est borné au nord par l'Océan, à l'est par les départemens des côtes du nord et du morbihan, au sud et à l'ouest par l'Océan; sa superficie est d'environ 693,384 hectares; sa population est de 450,000 individus environ; il est divisé en 5 arrondissemens communaux, dont les chefs-lieux sont :

1.^{er} Brest.

4.^o Quimper.

2.^o Morlaix.

5.^o Quimperlé.

3.^o Châteaulin.

PRÉFECTURE.

Chef-lieu, Quimper.

Monsieur DESROTOURS Baron DE CHAULIEU, *Préfet (*)*.

M. D'Antigny, Secrétaire général.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. { Duhaffond. +
Dumarhallach.
Rosaven.
De Plœuc.
Kergos-Kernaffien.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL.

MM. Ohier, chef.

Rosaven, sous-chef. +

BUREAU DE L'INTERIEUR ET DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES.

MM. Guillou, chef.

Cochennec, } sous-chefs.
Lucas, +

(*) Le Préfet donne audience au public les mercredi et samedi de chaque semaine depuis midi jusqu'à deux heures. Les personnes qui désireraient une audience extraordinaire, voudront bien la demander et en spécifier l'objet par écrit. Il reçoit tous les jours et à toute heure les fonctionnaires qui ont à l'entretenir pour affaires de service.

BUREAU DES FINANCES ET
DES DOMAINES.

MM. Duhaffond, chef.
Tilly, aîné, sous-chef. †

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

M. Le Grand, bibliothécaire et archi-
viste, à Quimper. †

CONSEIL GÉNÉRAL
du Département.

Messieurs,

Le Grand.
Decourbes.
Grivart (Martin).
Miorcec-Kerdanet, père.
Le Bastard de Kerguiffinec. †
Boisguehenneuc.
Damesme.
Rosaven, père.
Dumarhallach, Félix.
Beaumont.
Kergos-Kernafflen, fils aîné.
Hervé-Chef-Dubois.
De Quelen.
De Silguy.
Dufretay, Fidel.
Pennanrun.
Brulard.
Saint-Alouarn, Hypolite.
Ymbert. †

Guilhem, aîné.
Floch-Maisonneuve.
Kersauson-de-Penandreff.
Deblois, jeune.
Ketry. †

SOUS-PRÉFECTURE.

Premier Arrondissement composé des
Cantons de Brest, Daoulas, l'Isle d'Oues-
sant, Landerneau, Lannilis, Lesneven,
Plabennec, Ploudalmezeau, Ploudiry et
Saint-Renan.

M. Herman, *Sous-préfet* à Brest,
chef-lieu.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Champeaux. MM. Chopin.
Branda. Gillart, père.
Le Vessel. Le-Coat-Dubois.
Le Goff. De Kerdrell.
Le Bourg, père. Kven.
Goubin.

MAIRIES

du premier Arrondissement Communal.

PREMIER CANTON DE BREST,
1.^{re}, 2.^e et 3.^e Sections.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Kerros.

Brest. { Chopin.
Le Goff.
Le Goupil.

DEUXIÈME CANTON DE BREST,

4.^e Section.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Hoffait.	Bohars.	Drogou.
Le Guillou.	Gouesnou.	Bervac.
Mingant.	Guiler.	Guillou.
Bouet.	Lambertellec.	(Mesnard.
Billant	St. Marc.	Le Page.
		Billant.

TROISIÈME CANTON DE BREST,
côté de Recouvrance.

Lullien. St-P.-Quilbignon. Toby.

CANTON DE DAOULAS.

Le Bras.	Daoulas.	Le Roux.
Marhic.	St. Eloy.	Marhic.
De Quelen.	Hanvec.	(Le Boueté.
		Couchonron.
Le Bras.	Hôpital-Camfrout.	Le Bras.
Gouriou.	Irvillac.	Jaffrédou.
Mallejac.	Logonna.	Pères.
Goubin.	Loperc'het.	N.
N.	plougastel-daoulas	(Gourvez.
Sévère.	Rumengol.	Cam.
Le Billant.	St. Urbain.	Jan.

CANTON DE L'ISLE D'OUESSANT.

Malgorn. Ouessant. Stéphan.

CANTON DE LANDERNEAU.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Le Bourg.	Landerneau.	(N.
		Le Roux.
Mader.	Dirinon.	Gourvès.
Kernéis.	St. Divy.	Riou, fils.
Morvan.	La Forêt.	Ézéquel.
Pringet.	Guipavas.	(Fortier.
		Colin.
Ropars.	Pencran.	Guéguen.
Leborgne-de-Kusoret.	Plouédern.	Levaillant.
Dubaudiez.	St. Thonan.	Gouez.
Pers.	Trémaouézan.	Pers.

CANTON DE LANNILIS.

Audren-de-Kerdrel.	Lannilis.	(Bergot.
		Lejeune.
Bouilch.	St. Frégant.	Perrot.
Breton.	Guisseny.	(Tigréat.
		Collic.
De Trömennecc.	Landeda.	Cabon.
De Poulpiquet.	Plouguerneau.	(Abjean.
		Foricher.

CANTON DE LESNEVEN.

Chateaufur.	Lesneven.	{ Cabon de
		Kdraon.
		Floch.
Habasque.	Goulven.	Bihan-Poudec.
Perrot.	Guicquelleau.	Kerjean.
Huguen.	Kerlouan.	(Gac.
Jacopin.	Kernouez.	Primel-Cabic.
		Foricher.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Le Bras. St. Mé n. Grall.

Dubreuil-Dodin. Ploudaniel. (Morvan. Colin.

Bescond. Plouider. (Roudant. Roudant.

Caradec. Plouzeur-Trez. (Favé. Collic.

Le Page. Trégantec. Morisur.

CANTON DE PLABENNEC.

Macon. Plabennec. (Jestin. Apéré.

Leguen. Le Bourblanc. Le Goff.

Mons. Coatmeal. Arzur.

Kouanton. Le Drénec. Bervas.

Prigent. Guipronvel. Jézéquel.

Colin. Kernilis. Abivin.

Cloarec. Ksaint-Plabennec. André.

Damesme. Lanarvily. Le Men.

Kerboul. Loc-Brévaire. Kerboul.

Gillart de Kamflec. Milizac. Quémeneur

Mathieu. Plouvien. Fléch.

Lescop. Treuzergat. Cozien.

CANTON DE PLOUDALMÉZEAU.

Rosec-Mai-sonneuve.) Ploudalmé-zeau. (Thomas. Briant.

Malabous. Brélès. Riou.

Apéré. Lampol-Plouarzel. Le Roux.

Poullaouec. Landunvez. Kéranvran.

Cozien. Lanildut. Prat.

Glebart. Lampol-Ploudalmezeau. Provost.

Thepault. Larret. Colin.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Moyot. St. Pabu. Jaoue.

Ksaison-de-Penandreff. Plourin. Leauatic.

Kermogant. Plouguin. Fazon

Provostic. Porspoder. Le Gall.

Zellec. Tréglenou. Omnes.

CANTON DE PLOUDIRY.

Cloarec. Ploudiry. Rohel.

Lebras. Lannaufrét. Cornec.

Omnes. Loc-Eguiner. Couloigner.

Saisy de Kampuil. La Martyre. Lemoign.

La Marque. La Roche. Glouet.

Lestang. Tréflévenez. Bouroullec.

Lesanquer. Le Tréhou. Sanquer.

CANTON DE SAINT RENAN.

Le Vessel. St. Renan. Rolland.

Le Guéranic. Le Conquet. Le Bihan.

Masson. L'Isle de Molenne. Coquet.

Quémeneur. Lanrivoaré. Quémeneur.

Rivoual. Loc-Maria. Coatanéa.

Le Bras. Plouarzel. Cloatre.

Cornec. Plougonvelin. Hall.

Poullaouec. Ploumoguier. Lucas.

Louzaouen. Plouzané. Mallaboux.

Ksaison-de-Kjean. Trébabu. Le Hir.

SOUS-PRÉFECTURE.

Deuxième Arrondissement composé des Cantons de Morlaix, Landivisiau, Lanmeur, Plouescat, Plouzévéde, St. Pol-de-

Leon, le Ponthou, Sizun, Taulé et St. Thégonnec.

M. Savignhac, *Sous-préfet* à Morlaix, chef-lieu.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Coatanlen, père.	MM. Le Paige.
Derrien.	Rodellec-du-Portzic.
B ^{er} . Lannurien, fils.	Lazennec.
De Guernizac.	Borgnis - des-Bras.
Le Gac-de-Lansalut.	La Cour-Rosec.

MAIRIES

du deuxième Arrondissement communal.

CANTON DE MORLAIX.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Beaumont.	Morlaix.	} Le Grach-Kouriou. Barazer-Lannurien.
-----------	----------	---

Le Gac-Lansalut.	(St. Martin des champs.)	Gravot.
------------------	--------------------------	---------

Le c. ^e Delafruglaye.	Ploujean.	(Déblois.)
----------------------------------	-----------	------------

Le Goff.	Plourin.	Madec.
----------	----------	--------

Le Gac-de-Lansalut.	St. Sève.	Messager.
---------------------	-----------	-----------

CANTON DE LANDIVISIAU.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Le Roux, j.	Landivisiau.	(Le Roux, guil. Guéguen, pierre.
-------------	--------------	-------------------------------------

Léon.	Bodilis.	Pinvidic.
Le Maguet.	Guimiliau.	Le Grall.

Tanguy.	Lampaul.	Pouliquen.
Le Guen.	Plougourvest.	Guader.

Abhervé-Gueguen.	} Plounéventer.	{ Abhervé-Guéguen. Soubigou. Rolland.
------------------	-----------------	---

Le Bras.	St. Servais.
----------	--------------

CANTON DE LANMEUR.

Mahé.	Lanmeur.	(Lanrivinen du Carpon.
-------	----------	------------------------

De Cillart.	Garlan.	Le Jeune.
Lacour-Rozec.	Guimaech.	Guillou.

Hervé.	St. Jean-du-doigt.	Le Gac.
Mahé.	Loequirec.	Couronner.

Brigant.	Plouégat-Guérand.	Le Jean.
De Kersauson.	Plouéoch.	Bescam.

vieux chatel.	Pastour-de-.)	Plougasnou.	(Kaudy.
---------------	---------------	-------------	---------

K'jean.			(Earn.
---------	--	--	--------

CANTON DE PLOUESCAT.

Rosec.	Plouescat.	Theven Quéléran.
--------	------------	------------------

Le Bris.	Lanhouarneau.	Laurent.
Le Bras.	Plougar.	Coquil.

Conseil.	Plounévez-Lochrist.	(Cabon.
----------	---------------------	---------

Pinvidic.	Trefler.	(Le Saint. Bervoas.
-----------	----------	------------------------

CANTON DE PLOUZEVEDÉ.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Morvan Plouzevedé. Berthou.

De Parcevaux. Cléder. (Guillerm.
Troadec.Le Roux. Plouvorn. (Cueff.
Kerboas,

De Parcevaux Tréflaouénan. André.

Boulch. Tréglidé. Cadiou.

Guennégan. St. Vougay. Troadec.

CANTON DE ST. POL-DE-LÉON.

N..... St. Pol-de-Léon. (Jegou-Dulaz.
Miorcec.

Adam. L'Isle de Batz. Robin.

Peron. Mespaul. Le Nen.

Dudresnay. Plouénan. Le Nen.

Le Boité. Plougoum. Boutouiller.

Bagot. Roscoff. (Kmerchou-Kautem.
N.....

Méar. Sibiril. Kanguéven.

CANTON DU PONT HOU.

Huon. Le Ponthou. Lochet.

Le Rouge de) Botsorhel. Thomen, f.
Guerdauid.

Collorec. Guerlesquin. Troussel.

Legoff. Lannéanou. Denis.

Le Bourhis Plouégat-Moizan. Le Bail.

Duparc. Plougonyn. (De Crecquérault.
Bourven.Dnmarchallach. Plouigneau. (Jaouen, fr.
Le Verge.

CANTON DE SIZUN.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Quénec. Sizun. (Corvé.
Lahoixière.

Picard, joseph. Commana. Rumen.

Bothorel. Loc-Melard. Edern.

Abgrall. St. Sauveur. Abgrall.

CANTON DE TAULÉ.

Gousselin. Taulé. (Herry.
Le Roux.

De Kgrist. Carantec. Marzin.

Le Bras. Guiclan. (Rannou.
Pouliquen.

Borgnis-Desbordes. Henvic. Gourvil.

Festou. Locquénoiz. Jourden.

CANTON DE ST. THEGONNÉC.

Pouliquen. St. Thégonnec. (Le Sanquer.
Breton.

Corvez. Le Cloître. Dilasser.

Joncour. Pleibert Christ. (Léon.
Pouliquen.Pouliquen. Plonéour-Ménez. (Messager.
Coat.

SOUS PREFECTURE.

Troisième Arrondissement composé des
Cantons de Châteaulin, Carhaix, Châ-
teau-neuf du Faou, Crozon, le Faou,
Huelgoat et Pleyben.

M. Adam, *Sous-préfet* à Châteaulin,
chef-lieu.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Blondin. MM. Lesaulx de Toulan-
N..... coet.
Bernard. Lozach.
Gillet. Delaunay.
Cléret. Druy.
Guillard Ksausic. Mouton.

M A I R I E S.

du troisième Arrondissement communal.

CANTON DE CHATEAULIN.

Maires, MM. *Communes*, *Adjoints*, MM.

Le Traon.	Châteaulin.	(Révault.
Marchadour	Cast.	N. . . .
Le Quéau.	St. Coultz.	Quéau.
Bauguion.	Dinéault.	Gourlay.
Kernaléguen.	Locronan.	Nicolas.
Horellou.	St. Nic.	Clérmont.
Piclet.	Ploeven.	La Treille.
Colin.	Plomodiern.	Billon.
Cornic.	Plonévez-Portay.	Le Gac.
Lozach.	Quéménéven.	Pennanech.
Lenes.	St. Ségal.	Guédez.

CANTON DE CARHAIX.

Cléret. Carhaix. Nouet.

Maires, MM. *Communes*, *Adjoints*, MM.

Héliou.	Cléden-pohér.	Boudin.
Le Moal.	Saint-Hernin.	Le Bihan.
Lostanlen.	Kergloff.	Conneze.
Paul.	Motreff.	Cloarec.
Pilas-Kerdeleau.	Plouguez.	Callonnec.
Révault.	Plounévezel.	Le Mével.
Blaque.	Poullaouen.	Blavon.
Le Bloaz.	Spézet.	(Le Roy.
		Jaffré.

CANTON DE CHATEAUNEUF.

Richard.	Châteauneuf.	Guéguen.
Tanguy.	Collorec.	Guyomarch.
Gaillard.	Coray.	Le Grand.
Guilloré.	St. Goazec.	Briand.
Le Moal.	Landelleau.	Le Borgne.
De Kernesne.	Laz.	Le-Guevel.
Treullet.	Leuhan.	Bordier.
Guériff.	Plounévez du Faou.	L'ollivet.
Le Moal.	Saint-Thoix.	Le Dréau.
Bourhis.	Trégourez.	Bleuzen.

CANTON DE CROZON.

Peliet.	Crozon.	{ Bornic.
		{ Forces.
		{ Jannault.
Coasguen.	Argol.	Nourry.
Lescop.	Camaret.	Meillard.
Le Cann.	Landévennec.	Louarn.
Morvan.	Roscanvel.	Couzien.
Thomas.	Telgruc.	Mazeau.
Moal.	Trégarvan.	Prigent.

CANTON DU FAOU.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.
 Morvan. Le Faou. Guillet.
 Morio. Lopère. Danyel-de-Beaupré.
 Thomas. L'gonna-Quimerc'h. Jollec.
 Colliguet, père. Quimrch. Guillem.
 Pennec. Rosnac. Le Gall.

CANTON DE HUELGOAT.

Desprès. Huelgoat. Kernéguez.
 Le Bot. Berrien. Blanchard.
 Le Corre. Boleac. Rolland.
 Le Borgne. La Feuillée. Guyomarch.
 Guillard-Ksausic. Loc-Maria. Connan.
 Morvan. Plouyé. Goujon.
 Thépault. Scrignac. Le Masson.

CANTON DE PLEYBEN.

De Launay. Pleyben. (Kerdeves.
 Yvinat. Braspart. Le Borgne.
 Favennic. Le Cloître. Coquil.
 Le Roi. Edern. Le Bihan.
 Jollec, Louis. Gouérec. Guivarch.
 Le Dréau. Lannédern. Bouzard.
 Picard. Lennon. Le Borgne.
 Falchier. Loqueffret. Kerdeves.
 Paugam. Lothey. Conan.
 Kerriou.

SOUS-PRÉFECTURE.

Quatrième Arrondissement composé des
 Cantons de Quimper, Briec, Concarneau,

Douarnenez, Fonesnant, Plougastel, Pont-
 Croix, Pont-Labbé et Rosporden.
 M. D'Antigny, Secrétaire général de la
 préfecture, est chargé de l'administra-
 tion de cet arrondissement.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Arnoult, père. MM. De Kersalaun.
 Brizel, aîné. De Floeuc,
 Guiffès. alexandre.
 Grivart, Jérôme. Eloury, aîné.
 Malherbes. Chauveau-de-
 Kerguelen. Kernaëret.
 Louédon.

MAIRIES

du quatrième Arrondissement communal.

CANTON DE QUIMPER.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.
 Gillart de L'Ar- (Chauvel.
 chantel, fils. Quimper. (N.....
 Loëdon. Ergué-Armel. Deblois, cadet.
 Lozach. Ergué-Gabéric. Riou.
 Danion. Kersanton. Le Ster.
 Rosaven, père. renhars. Hamon.
 Dumarhallach, Félix. Plomelin. Daniel.
 Bellec. Pluguffan. Le Cœur.

CANTON DE BRIEC.

Creac'hacdic. Briec. (Le Ferre.
 Le Gourlay. Langolen. Darzillon.
 Perron.

CANTON DE CONCARNEAU.

Maires, MM. Communes. *Adjoints*, MM.
 Bonbecarère. *Concarneau.* Desgardins.
 Le Gall. *Beuzec-Comp.* Kersalaun.
 Pruné. *Lantrieu.* Dagorne.
 Bonafos. *Trégunc.* (Vincelle.
 Furic.

CANTON DE DOUARNENEZ.

Piriou. *Douarnenez.* Bernard.
 Nédellec. *Guengat.* Le Quéau.
 Dufretay. *Ploaré.* Le Quiniou.
 Le Hénaff. *Plogonec.* Le Berre.
 Piriou. *Pouldergat.* Le Friant.
 Kerdreach. *Poullan.* Laouenan.

CANTON DE FOUESNANT.

Chauveau-de-) *Fouesnant.* (Depoulpiquet
 Kernaëret.) Parquer.
 Killys-Calloch. *Clohars.* Nédellec.
 Jannes. *St. Evarzec.* Le Breton.
 Le Berre. *Gouesnach.* Quinquis.
 Le Quédec. *Perguet.* Leclanche.
 Clorennec. *Pleuven.* Moulin.

CANTON DE PLOUGASTEL-S. GERMAIN.

Arhan. *Plougastel.* Savina.
 Jannic. *Ghilér.* Le Gall.
St. Honoré. (réuni à Plougastel).
 Le Bolzer. *Lababan.* Clorennec.
 N..... *Landuilec.* Le Pape.

Maires, MM. Communes. *Adjoints*, MM.

Carval. *Lanvern.* Leforestier-Lesmadec.
 Guennec. *Peumerit.* Centris.
 Le Lety. *Plondis.* Thomas.
 Carval. *Plonéour.* Leforestier-Lesmadec.
 Thomas, daniel. *Plovan.* Raphael n.
 Strullec. *Plozévet.* Bolzir.
 Lautrédon. *Pouldreuxic.* N.....
 Billien. *Tréogat.* Le Berre.

CANTON DE PONT-CROIX.

Durest-Lebris, aîné. *Pont-Croix.* Boulín.
 De Lanvarsin. *Audierne.* Vaultier.
 Le Bras. *Beuzec-capsizun.* Perrot-de-Lesven.
 Barbeoch. *Cléden-Capsizun.* Bloch.
 Kerisit. *Esquibien.* Le Bars.
 Le Dréo. *Goullien.* Moulléc.
 Goardon. *Isle-de-Sains.* Salaun.
 Cariou. *Mahalon.* Le Darchen.
 Claquin. *Meillars.* Ansqer.
 Criou. *Plogoff.* Carval.
 Le Berre. *Plouhinec.* Le Monter.
 Riou. *Primelin.* Danzé.

CANTON DE PONT-LABBÉ.

Brizel, aîné. *Pont-Labbé.* Coic, fils.
 De Kersalaun. *Combrit.* Garin.
 Kerguiffinan. *L'Isle-Tudy.* Le Gars, g.
 Le Loch. *St. Jean Trolimon.* Le Lay.
 Kerguiffinan. *Loctudy.* Le Cleac'h.
 Durand, fils. *Penmarch.* Gloaguen.
 Nédélec. *Plobannalec.* Le Calven.
 De St.-Alouarn. *Plomeur.* Le Pape.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Gloaguen.	Treffogat.	Cléach.
Le Bastard.	Tréguennec.	Le Garrec.
Le Floch	Trémec.	Guéguen.

CANTON DE ROSFORDEN.

Richard.	Rosporden.	Laporte.
Rousseau-Rosancoat.	Elliant.	Rannou.
De Lalande Calan.	Tourch.	Yvinou.
Hegel.	St. Yvy.	Lahuec, fils.

SOUS-PRÉFECTURE.

Cinquième Arrondissement composé des Cantons de Quimperlé, Arzano, Bannalec, Pont-Aven et Scaër.

M. De Martillat, *Sous-préfet*, à Quimperlé, chef-lieu.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

MM. Derrien.	MM. Duvergier.
Onfray.	Le Marié d'Aubigny.
Kersulec.	Prévost.
Briant Dulescoat.	Le Courio-du-Quilliau.
Guiho.	

MAIRIES

du cinquième Arrondissement communal.

CANTON DE QUIMPERLÉ.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Duboisgué-	Quimperlé.	(Renaut.
henneuc.)		De Kerguern.
Cauzic.	Bayx.	Carrer.
Audouy.	Clohars-Carnoet.	Hervé.
Duvergier.	Millac.	Derrien.
Rouxau St. Dridan.	Tremeven.	Raymbeau.

CANTON D'ARZANO.

De Fournas.	Arzano.	Daniel.
Brishoual.	Guilg-march.	Brishoual.
Joly de Rosgrand.	Redané.	Fichoux, fils.

CANTON DE BANNALEC.

Cuyho.	Bannalec.	(Dubreil-de-Rays.
		Le Beuze.
Kerguelen-Kerbiquet.	Kernével.	Pesrès.
Nerzic.	Melgven.	Kerbiquet.
Le Marié-D'aubigny.	Trévoux.	Le Gall, fils.

CANTON DE PONT-AVEN.

Duboisguehenneuc.	Pont-Aven.	Guiho.
Mauduit.	Moëlan.	(Leclerc-de-Fresne.
Le Scellin.	Névez.	David.
		Le Gall.

Maires, MM. Communes. Adjoints, MM.

Hersart Delavillemarqué. Nixon. Perron.
Le Froter Villemoro. Riec. Boullic.

CANTON DE SCAËR.

Lessart. Scaër. (Dairon.
Sinquin.
Le Flecher. Querrien. Guyader.
Le Goff. St. Thurien. Le Pustoch.

ADMINISTRATIONS FINANCIERES.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM. Marabail, directeur à Quimper.
Dubreton, inspecteur à idem.
Bellet, contrôleur à Quimper.
Desperles, idem à Brest.
Genest, idem à Morlaix.
Spanzotti, idem à Châteaulin.
Demaunage, idem à Quimperlé.
Tétafort, idem à Landerneau.
Dehaut, idem à Carhaix.
Hardy, idem à Lesneven.
Isidore Lefebvre, surnuméraire, à
Quimperlé.
Marabail, fils, idem, à Quimper.

CADASTRE.

M. Dessaux, géomètre en chef.

RECETTE

DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

M. St. Didier, chevalier de l'ordre royal de
la légion d'honneur, receveur général.

Arrondissement de Brest.

M. St. Didier, receveur général et partier.

PERCENTEURS

MM.
Sausser. Brest.
Dubeaudiez, jeune. Guiler, Bohars.
Morvan. Gouesnou, St. Marc.
Marion. Guissani, St. Eregan.
Caroff. Plouguin, Saint-Pabu.

Le Cloatre. Ploudalmézeau, Lam-
paul-Ploudalmézeau.
Caroff, désiré. Lesneven, Knouez, Gui-
quelleau.

Lannaud. Plouider, Goulven.
Denis Trobriant. Plounéour-tréz, Klouan.
De Létang Du-
rusquet. Irillac, Daoulas, Lo-
gonna, St. Urbain.

Guillard. Porspoder, Landunvez,
Larret.

Bazil. Brelez, Lampaul-Ploar-
zel, Lanildut, Plourin.
Rucard. Plouvien, Loc-Bréva-
laire, Lanarvily, le
Drénec, Knilis.

Héré. Plouvié, Tregerant-
maison. Ploudaniel, Trégaran-
tec, Saint-Méen.

MM.	
De la Paquerie.	Bourblanc , Coatméal, Guipronvel, Milizac, Tréouergat.
Bizien.	Plouguernau , Landéda, Brouennou , Lannilis.
Guillet.	Hanvec, s'éloi, Rumengol et l'Hôpital-Camfrout.
Tanné.	St. Pierre Quilbignon.
Gourvès.	Plougastel, Loperhet.
Dubeaudiez, aîné.	Dirinon , Pencran , St. Thonan, Trémaouezan, Plouédern.
Kguisiau-Kyas- doué.	Ploudiry, Tréveur, Tré- flévénez, le Tréhou, Pont-Christ, la Mar- tire, Lanneufret, Loc- Eguiner, la Roche.
Brousmiche.	Lambézellec.
Trobert.	Le Conquet, Plougon- vélin, Trébabu, l'Isle Molène , Plouzané, Loc-Maria.
Cramoisy.	Guipavas , St. Divy, La Forest.
Le Roux.	Landerneau , Beuzit.
Duros.	Plabennec , Kersaint- Plabennec.
Tabutel.	St. Renan ; Ploumoguier, Lampert, Lanrivoaré, Plouarzel.

Arrondissement de Morlaix.

M. L'Huilier, chevalier de l'ordre royal de
la légion d'honneur, receveur particulier.

PERCEPTEURS.

MM.	
Delvincourt.	Landivisiau , Bodilis , Guicourvest , Guimil- liau , Lampaul , St.- Thégonnec.
Ollivier.	Plouneventer, S. Servais.
Cillart.	Lanneur , Plouégat- Guerrand.
Delaunay.	Guimaëc , St. Jean du Doigt , Loquirec.
Dugoy.	Plouezoch , Garlan.
Mauviel.	Ploujean , St. Martin des Champs , St. Sève.
Grainville, père.	Le Ponthou, Plouigneau.
Jamin.	Guerlesquin, Lannéanou, Botsorhel , Plouégat- Moysan.
De Parcevaux.	Plouescat.
Lammoneraye.	Plonévez-lochrist, Tréflès.
Le Paige, fils.	Lanhouarrieau, Plougars.
Kersauson-du- Vigeac.	Plouzévéde , S. Vougay, Trésilidé , Plouvorn, Tréflaouénan.
Le Gris.	Plourin.
Blaizot.	Roscoff , l'Isle-de-batz.
Godefroy.	Plougoulm , Sibiril.
Lafosse-Lanrial.	Plouénan , Mespaul.
Quéinnec.	Sizun.
Guillerme.	Commana , Locmelar St. Sauveur.
Porsmoguer.	Henvic, Carantec, Loc quénoles.
Pinchon.	Guiclan.

MM.

N..... Plonéour - ménez, Le
Cloître.
Lescornet. Pleibert-Christ.
De Lézérec. St. Pol-de-Léon.
Garel. Morlaix.
Mio-cec. Cléder.
Audrein. Plougasnou.
Grainville, fils. Plougonven.
Vieux Chatel. Taulé.

Arrondissement de Châteaulin.

M. Berthelay, receveur particulier.

PERCEPTEURS.

MM.

Bernard. Carhaix, Plouguer,
Plounévezel.
DeLamoneraie. Châteaulin, Cast, St.
Coulits, St. Ségat.
Le Monze. Argol, Landévennec,
Telgruc, Trégarvan.
Le Bihan. Cléden-Poher, Kigloff.
Lebreton. Pleyben, Lennon.
Mahé-Berdouaré. Coray, Lenhan, Tré-
goures, Laz.
Tourret. Crozon, Camaret, Ros-
canvel.
Séré. Gouezec, Etern, Lo-
they, Châteauneuf,
Landelau, St. Goa-
zec, St. Thoïs.
Favennec. Braspart, Lannédern, Lo-
queffret, Le Cloître.

MM.

Paris. Huelgoat, La-Feuillée,
Plouyé, Loc-maria.
Le Stir. Le Faou, Rosnohen,
Quimerch, Lopérec,
Logonna-Quimerch.
Lozach, fils. Loc-Ronan, Quéméné-
ven, Plounévez-Por-
zay, Ploéven.
Thézan. Poullaouen.
Le Moal. Plonévez-le-Faou, Col-
lorec.
Guéguennou. Plomodierne, Dinéault,
Saint-Nic.
Salonne. Scrignac, Berrien, Bo-
lazec.
Rupp. Spézet, Saint-Hernin,
Motreff.

Arrondissement de Quimper.

M. Moreau, receveur particulier.)

PERCEPTEURS.

MM.

Kervern. Audierne, Cléden-
Cap-sizun, Plogoff,
Goulven, Primelin,
Esquibien.
Dagorne. Briec, Langolen.
Le Gall. Clohars-Fouesnant, Per-
guet, Gouesnach,
Pleuven.

MM.

Le Marié. *A*

Mahieu.

Calan. *A*Lallour. *u*Lallour, Jean-
marie. *u*Le Coq. *u*Lebreton, fils. *u*Coadou. *B*Le Cat. *B B*Néel. *B*Lannégrie. *A*Dorn. *B*Hignard. *B u*Bargain. *B*De Madec. *B*Concarneau, Beuzec-
Conq, Lanriec, Tré-
gunc.Douarnenez, Ploaré,
Poullan, Pouldergat,
Elliant.Ke-feuntun, Ergué-Ga-
béric, Ergué-Armel.
Rosporden, Tourn, St.
Yvy, Fouesnant, St.
Evarzec.Plobannalec, Loctudi,
Treffiagat.Plougastel St. Germain,
Plonéis, Landudec.Plogonnec, Guengat.
Plomelin, Penhars, Plu-
guffan.Plomeur, Penmarch,
St. Jean Trolimon,
Tréguennec.Plonéour, Peumeurit,
Lanvern, St. Honoré,
Tréogat.Plözévet, Lababan, Gui-
lers, Plovan, Poul-
dreuzic.Pont-Croix, Plouhinec
Beuzec-Capsizun, Ma-
halon, Meillars.Pont-Labbé, Combrit,
Pisle-Tudy, Tréméoc.

Quimper.

Arrondissement de Quimperlé.

M. Le Febvre, receveur particulier.

PERCEPTEURS.

MM.

Le Nardou.

Aubry. *B*

Birquelle.

Hugot.

Baumgarth.

Bosq.

Juloux.

Boyer.

Sinquin.

Arzano, Guilligomarch,
Rédénés.Bannalec, Le Trévoux.
Mélguen, Kénével.Clohars-Carnoët, Mel-
lac, Tréméven, Bay.Pont-Aven, Névez, Nizon.
Moëlan.

Quimperlé.

Querrien, St. Thurien.

Riec.

Scaër.

ADMINISTRATION

de l'enregistrement et des domaines.

*Etat des employés de tout grade
avec indication de leur domicile
et de leurs attributions.*

MM.

Avril, directeur, à Quimper. *u*Dufeigna, inspecteur de la première di-
vision, à *idem*. *B*Legallie-Kerisouet, inspecteur de la 2.^e
division, à Brest. *B*

MM.

Boucher, vérificateur, sans résidence fixe.

Hérisson, *idem*, *idem*.Avril, fils, 1.^{er} commis de la direction,
à Quimper.Le Bouteiller, garde-magasin du timbre
à Quimper.

Toubier, timbreur, à Quimper.

Génouin, receveur de l'enregistrement
et des domaines, à Bannalec.Palierne, *idem* et conservateur des hy-
pothèques, à Brest.Boyer, receveur de l'enregistrement et
des domaines, à Carhaix.Foucault, *idem* et conservateur des hy-
pothèques, à Châteaulin.Gaubert, receveur de l'enregistrement
et des domaines, à Châteauneuf.Billette, *idem*, à Concarneau.Cosnard-Dumoutier, *idem*, à Crozon.Vincent Desbarres, *idem*, à Douarnenez.Billette, *idem*, à Guerlesquin.Ponthier de Chamaillard, *idem*, à Huel-
goat.Le Roux, *idem*, à Landerneau.Duval, *idem*, à Landivisiau.Cohas, *idem*, à Lanmeur.Bitouzé, *idem*, à Lannilis.Le Brigant, *idem*, à Lesneven.Suzor, *idem* et conservateur des hypo-
thèques, à Morlaix.La Buffetière, receveur de l'enregistre-
ment et des domaines, à Plouescat.Le Duc-Duhamel *idem*, à Pont-Croix.

MM.

Durumain, receveur de l'enregistrement
et des domaines, au Pont-Abbé.Robillard, receveur de l'enregistrement,
à Quimper.Hugot-Derville, conservateur des hypo-
thèques et receveur des domaines, à
Quimper.Buzaré, receveur du timbre extraordi-
naire, à Quimper.Onfray, receveur de l'enregistrement et
des domaines, et conservateur des hy-
pothèques, à Quimperlé.Baron, receveur de l'enregistrement et
des domaines, à St.-Pol-de-Léon.Henry, *idem*, à Saint Renan.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

*ETAT nominatif des employés de l'ad-
ministration des Contributions indirectes
dans le département du Finistère.*

DIRECTION DE BREST.

MM.

Gentillon, directeur à Brest.

Lévesque-de-Rocou, contrôleur ambulant,
à Brest.Veuve Alary, entreposeur-receveur-cen-
tral, à *idem*.De Carfort, contrôleur de ville, à *idem*.

MM.

Bigoy, contrôleur de ville, à Brest.
 Leguillou Creisquer, receveur sédentaire,
 à Recouvrance.
 Sablière *idem*, à Brest.
 Rivoualan, premier commis de la direction, à Brest.
 Canivet, deuxième commis de la direction,
 à *idem*.
 Réyault, receveur à cheval, à Lesneven.
 Le Corgne, *idem*, à Landerneau.
 Billette, *idem*, à Gouesnou.
 Hoëlard, *idem*, à Lannilis.
 Pillas, *idem*, à Saint-Renan.
 Loiseau, receveur à pied, à Landerneau.
 Huguet, commis à cheval, à Lesneven.
 Brionne, *idem*, à Landerneau.
 Le Gars, *idem*, à Gouesnou.
 Balosse, *idem*, à Lannilis.
 Millet, *idem*, à Saint-Renan.
 Guyhot, commis adjoint à pied, à Landerneau.
 Le Bozec, commis à pied, à Brest.
 Buttet, *idem*, à *idem*.
 Gaudin, *idem*, à *idem*.
 Genest, *idem*, à *idem*.
 Gaignoux, *idem*, à *idem*.
 Verchin, *idem*, à *idem*.
 Carron, *idem*, à *idem*.
 Caudefroy, *idem*, à *idem*.
 Grenier, *idem*, à *idem*.
 Chevé, *idem*, à *idem*.
 Le Breton, *idem*, à *idem*.
 Pacheu, *idem*, à *idem*.

MM.

Buart, commis à pied, à Brest.
 Esvan, *idem*, à *idem*.
 Berthault, *idem*, à Recouvrance.
 Jacob, *idem*, à *idem*.
 André, surnuméraire, à Landerneau.
 Le Flo, *idem*, à Brest.
 Gaignon, *idem*, à *idem*.
 Chalandre, *idem*, à *idem*.
 Paris, contrôleur en chef de l'octroi de
 Brest.
 Louantier, contrôleur de la garantie,
 à *idem*.

Arrondissement de Morlaix.

MM.

Le Dissez-Penanrun, directeur, à Morlaix.
 D'Audibert de Lavillasse, contrôleur ambulant, à *idem*.
 Bourboulon, entreposeur-receveur-central,
 à *idem*.
 Bossinot-Ponphily, contrôleur de ville
 à *idem*.
 Gavaudan, Receveur particulier sédentaire, à *idem*.
 Béhic, 1. commis de direction, à *idem*.
 N....., 2.^e *idem*, à *idem*.
 Dulaurent de Labarre, receveur à cheval, à *idem*.
 Toraval, receveur à cheval, à Landivisiau.
 Gobbée de la Gaudinais, receveur à cheval, à Lanmeur.

MM.

Detrobriand, receveur ambulant à pied,
à Saint-Pol.

Lostis de Kerhor, receveur à cheval,
à Plouescat.

Mouchet, commis à cheval, à Morlaix.

Pidancier, *idem*, à Landivisiau.

N.... commis adjoint à pied, à St.-Pol.

Dorlodot d'Armont, commis à cheval,
à Plouescat.

Charpentier, *idem*, à Lanmeur.

Rousseau, commis à pied, à Morlaix.

Marchand Delépinay, *idem*, à *idem*.

Gille, *idem*, à *idem*.

De Tourmeau, *idem*, à *idem*.

Hingant, *idem*, à *idem*.

Barbe, *idem*, à *idem*.

L'Hermies, *idem*, à Landivisiau.

Croissant, surnuméraire près la direction,
à Morlaix.

La Caze, surnuméraire du service actif,
à Landivisiau.

Laurent, *idem*, à Morlaix.

Vigier, *idem*, à *idem*.

Service de l'Octroi.

Guilmer, préposé surveillant de l'octroi,
à Morlaix.

Le Bellec, *idem*, à *idem*.

Quillien, *idem*, à *idem*.

Service de la Manufacture.

MM.

Brulard, régisseur, à Morlaix.

Loriot, inspecteur de la fabrication,
à *idem*.

Cailleux, contrôleur de comptabilité, à *id*.

Antoine, garde magasin, à *idem*.

Esnault, sous-inspecteur de fabrication,
à *idem*.

Huo de Querrio, 1^{er}. commis, à *idem*.

Le Sueur, deuxième commis, à *idem*.

Perrin, chef de fabrication de pre-
mière classe, à *idem*.

Le Blanc *idem*, à *idem*.

Lannux-Kermabon, élève, à *idem*.

Ch. Fidière, élève surnuméraire, à *id*.

Ch. Loriot, *idem*, à *idem*.

Arrondissement de Châteaulin.

MM.

Harrington, directeur, à Châteaulin.

De Mascle (*Mademoiselle*) entreposeur
receveur central, à *idem*.

Savantier, receveur sédentaire, à *idem*.

Le Breton, commis à pied, chef de ser-
vice, à *idem*.

Madier, commis à pied, à *idem*.

Blavon-Duchesne, surnuméraire de la di-
rection.

N.... surnuméraire du service actif,
à Châteaulin.

MM.

Lostis - Kerhor, receveur à cheval, à
Châteauneuf.

Malherbe, commis à cheval, à Châteauneuf
Guillou-Penanguer, receveur à cheval,
à Crozon.

Noël, commis à cheval, à *idem*.

Charpentier-Fonclère, receveur à cheval,
à Carhaix.

De la Fargue commis à cheval, à *idem*.

Cherdel, commis à pied, à *idem*.

De la Fargue, surnuméraire actif, à *idem*.

Thézan, *idem*, à Pleyben.

De la Roque, receveur à cheval, à Châ-
teaulin.

Samoual, commis à cheval, à *idem*.

Arrondissement de Quimper.

MM.

Joyaut de Couesnongle, directeur, à
Quimper.

Lallia, contrôleur ambulant, à *idem*.

De Plœuc (Madame) entreposeur rece-
veur central, à *idem*.

Losties, contrôleur de ville, à *idem*.

Damphernet, receveur particulier séden-
taire, à *idem*.

Sévère, 1^{er}. commis de direction, à *idem*.

Le Normand-Kergré, receveur à cheval,
à Concarneau.

Pérusel, commis adjoint, à *idem*.

MM.

Loret, receveur ambulant, à Douarnenez.
Gouët, commis adjoint, à *idem*.

Condamain, receveur à cheval, à Pont-
Croix.

Desprès-Le Guyader, commis adjoint,
à *idem*.

Creff-Kmoné, receveur à cheval, à Pont-
Labbé.

Thalamot, commis adjoint à *idem*.

Jourdren, receveur à cheval, à Quimper.

Genevois, commis adjoint, à *idem*.

Arrondissement de Quimperlé.

MM.

Ranson, directeur à Quimperlé.

Heyraud, entreposeur, à *idem*.

Kernabat, receveur particulier, à *idem*.

Chevalier Delacalvenais, commis à pied,
à *idem*.

Le Days, *idem*, à *idem*.

Perrey, surnuméraire du service actif, à
idem.

Kguern, surnuméraire de la direction, à
idem.

Hellart, receveur à cheval, à Banallec.

Chardon, commis à cheval, à *idem*.

Blaise, receveur à cheval, à Quimperlé.

Duval de Kermoda, commis à cheval,
à *idem*.

De Labourgonnière, receveur à pied, à
Pont-Aven.

Cauderan, commis ambulant à pied, à *id*.

DOUANES ROYALES.

DIRECTION DE BREST.

ETAT des employés de la direction de Brest, résidant actuellement dans le département du Finistère.

MM.

Deu, directeur, à Brest.
 Boucher-Depérthe inspecteur, à Morlaix.
 De Liancourt, *idem.*, à Landerneau.
 Divérny, *idem* à Labrevrach.
 Gorsas, sous-inspecteur, à Camaret.
 Le Maillot, premier commis de la direction, à Brest.
 Grouvel, deuxième *idem*, à *idem*.
 Lorin, 3.^e *idem*, à *idem*.
 Pinchon, 4.^e *idem*, à *idem*.

Principauté de Brest.

MM.

Maubert de Neuilly, receveur principal, à Brest.
 Quérangal, sous-inspecteur sédentaire, à *idem*.
 Colleson, contrôleur aux entrepôts, à *idem*.
 Desbois, commis principal à la navigation, à *idem*.
 Feuillet, premier vérificateur, à *idem*.
 Bourdoïn, 2.^e vérificateur, à *idem*.
 Boislève, 3.^e *idem*, à *idem*.
 Arrondel, aide-vérificateur, à *idem*.
 Perrot, receveur aux déclarations, à *id.*

MM.

Parent de Curson, receveur aux déclarations, à Brest.
 Lavige, commis aux expéditions, à *idem*.
 Quéchon, *idem.*, à *idem*.
 Le Taillandier, *idem*, à *idem*.
 Bourguignon, commis de recette, à *idem*.
 Rambour, surnuméraire, à *idem*.
 Prédal, receveur, à Landerneau.
 Bonnefond, visiteur, à *idem*.
 Leyer, surnuméraire, à *idem*.
 Laurent, receveur, à Camaret.
 Destanger, visiteur, à *idem*.
 Gros Lambert, surnuméraire, à *idem*.
 Bonzans, receveur, à Morgat.
 Laprandie, *idem*, à Lanvoc.
 Girôd, *idem*, à Landevennec.
 Caillaux, *idem*, au Faou.
 Boidron, *idem*, à Daoulas.
 Noblet, *idem*, à Plougastel.
 Depoix, *idem*, à Recouvrance.

Service actif.

MM.

Besançon, contrôleur de brigades, à Brest.
 Bézanger, lieutenant principal, à *idem*.
 Dulargez, lieutenant d'ordre, à Postrain.
 Constantin, contrôleur de brigades, à Camaret.
 Hervagault, lieutenant d'ordre, à Lanvoc.
 Huet, *idem*, à Telgruc.
 Peltier, capitaine de brigade, à Landerneau.

MM.

Caffiery, lieutenant d'ordre, à Ploungastel.
 Pasquier, *idem*, à Daoulas.

Principalité de Roscoff.

MM.

Fallague, receveur principal, à Roscoff.
 Planquet, premier vérificateur, à *idem*.
 Pinchon, deuxième *idem*, à *idem*.
 Grenier, commis aux expéditions, à *idem*.
 Lancelot receveur, au Conquet.
 Guerneur, visiteur, à *idem*.
 Du Vieuxchatel, receveur, à Kersaint.
 Culembourg, *idem*, à Argenton.
 Saradin, *idem*, à Labérildut.
 Vallon, *idem*, à Labrevrack.
 Chevallier, *idem*, à Pontusval.
 Peychaud, *idem*, à Knic.

Service actif.

MM.

Gros Lambert, contrôleur de brigades, à Labérildut.
 Lebœuf, lieutenant d'ordre, à Kersaint.
 Cordier, *idem*, au Conquet.
 Massard - Lahoussaye, contrôleur de brigades, à Pontusval.
 Le Coat, lieutenant d'ordre, à Correjeux.
 Régnauld, contrôleur de brigad. à Roscoff.
 Guivarch, lieutenant d'ordre, à *idem*.
 De Kersaint-Gilly, *idem*, à Knic.
 Billaut, receveur principal, à Morlaix.

MM.

Coudé, contrôleur aux entrepôts, à Morlaix.
 Bellefond, premier vérificateur, à *idem*.
 Corhumel, deuxième *idem*, à *idem*.
 Kolly, receveur aux déclarations, à *id*.
 Cavoret, aide-vérificateur, à *idem*.
 Legac Delansalut, commis de recette, à *id*.
 Le Gris, surnuméraire, à *idem*.
 Pinchon, receveur, à Penzé.

Service actif.

MM.

Sacher, contrôleur de brigades, à Morlaix.
 De Méringo, lieutenant principal, à *idem*.
 Douet, lieutenant d'ordre, à Loquénolet.
 Labadens, *idem*, à Primel.

Inspection de Quimper.

M. Rousseau, inspecteur divisionnaire, à Quimper.
 M. Eudel, sous-inspecteur divisionnaire, à Douarnenez.

Bureau principal de Quimper.

MM.

Lechelle, receveur principal, à Quimper.
 Durdaine, visiteur, à Quimper.
 Castagne, *idem*, à *idem*.
 Salmon, *idem*, à *idem*.

MM.

Ballot, commis de recette, à Quimper.
Delécluse-Longraye, commis aux expéditions, à *idem*.

Bureaux particuliers.

MM.

Ballot, receveur, à Quimperlé.
Dupetit-Thouars, visiteur, à *idem*.
Raizain, receveur, à Doëlan.
Touart, *idem*, à Pont-Aven.
Vatin, *idem*, à Concarneau.
Journet, visiteur, à *idem*.
Planchais, receveur, à la Forêt.
Vannier, *idem*, à Benaudet.
Livenais, receveur, à Pont-Labbé.
Letourneur, *idem*, à Audierne.
Saulnier, visiteur à *idem*.
Bernard, receveur, à Tréboul.
Méhérit, *idem*, à Douarnenez.
Deforest, visiteur, à *idem*.
Delomas, *idem*, à *idem*.
Le Roy, *idem*, à *idem*.
Roche, receveur, à Port-Launay.

Service des Brigades.

MM.

Dulaurent de Labarre, contrôleur de
brigades, à Quimperlé.
Roquancourt, *idem*, à Pont-Labbé.
Desthayes, *idem*, à Douarnenez.
Belluc, *idem*, à Concarneau.

MM.

Le Gac-Lansalut, lieutenant principal,
à Quimper.
Oury, *idem*, à Pont-Aven.
Prodel, lieutenant d'ordre, à Foues-
nant.
Guillouzie, *idem*, à Audierne.

~~~~~  
SERVICE DES POIDS ET MESURES.

## MM.

Amblard, fils, vérificateur principal,  
à Quimper.  
Le Jannou, *idem* de l'arrondissement  
de Brest, à Brest.  
Dumoulin, *idem* de l'arrondissement de  
Morlaix, à Morlaix.  
Ducap, *idem* de l'arrondissement de  
Châteaulin, à Châteaulin.  
Rouxau-St-Didan, *idem* de l'arrondis-  
sement de Quimperlé, à Quimperlé.

~~~~~  
ORDRE JUDICIAIRE.

Par la loi du 20 avril 1810, l'ordre judi-
ciaire et l'administration de la justice ont
reçu une nouvelle organisation. Des cours
souveraines, sous le titre de cours royales,
connaissent des matières civiles et crimi-
nelles, et remplacent les cours d'appel et
les cours de justice criminelle.

Les affaires criminelles sont jugées par des cours d'assises qui se tiennent habituellement et ordinairement tous les trois mois, dans le lieu où siégeaient les cours criminelles. Les cours d'assises sont composées de quatre juges du tribunal de première instance, et présidées par un conseiller de la cour royale, nommé, pour chaque tenue, par le chancelier, et, à son défaut, par le premier président de la cour royale.

Un jury, présent aux débats, prononce sur le sort des accusés.

Les tribunaux de première instance continuent de connaître des matières civiles et de police. Un juge, dans chaque tribunal, est nommé par le Roi pour l'instruction des crimes et délits.

Les fonctions du ministère public sont exercées, à la cour royale, par un *procureur général*.

Les substituts qui font le service aux cours d'assises et aux cours spéciales, portent le titre de *procureurs du Roi*.

Ceux établis près les tribunaux de première instance portent aussi le titre de *procureurs du Roi*, et sont chargés de la police judiciaire.

COUR ROYALE DE RENNES.

Cette cour a dans son ressort les départemens des Côtes-du-nord, d'Ille et Vilaine, de la Loire inférieure, du Morbihan et du Finistère.

Elle est composée d'un premier président, de cinq présidens de chambre, de trente-quatre conseillers, de quatre conseillers auditeurs, d'un procureur général, de quatre avocats généraux, de sept substituts pour le service des cours d'assises et spéciales et pour celui du parquet, et d'un greffier en chef.

M. Dupont-des-Loges, *premier président*.

M. Bourdeau, *procureur général*.

COUR D'ASSISES DU FINISTÈRE.

Cette cour est composée du conseiller de la cour royale délégué pour la présider, et de quatre juges pris parmi les présidens et les juges plus anciens du tribunal de première instance du lieu de la tenue des assises.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE, Séant à Quimper.

M. Delécluse, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, *président*.

MM. Germain, *vice-président*.

N...., *juge*.

Delécluse-Longraye, *idem*.

Le Tersec, *juge d'instruction*.

Le Goazre, *juge*.

Maufras du Chateher, *idem*.

Le Guillou de Pennanros, *idem*.

Lharidon, *idem*.

Leissegues-Légerville, *juge suppléant*.

N....., juge suppléant,

N....., *idem*.

Nouvel, procureur du Roi.

Guisquet, premier substitut.

Perrotin, deuxième *idem*.

Renack, greffier en chef.

Ménier, commis juré.

Cloarec, *idem*.

Composition des Chambres.

CHAMBRE CIVILE.

Président.

MM. Delécluse, *président*.

Delecluse-Longray, *juge*.

L'haridon, *idem*.

Maufras du Chatelier, *idem*.

CHAMBRE CORRECTIONNELLE.

Président.

MM. N....., *président*.

Gérmain, *vice-président*.

N....., *juge*.

Le Goazre, *idem*.

Le Tersec, *idem*.

Le Guillou Pennanros, *idem*.

Les appels des jugemens rendus en matière correctionnelle par les tribunaux de Brest, Morlaix, Châteaulin et Quimperlé, se portent au tribunal de première instance séant à Quimper. Les audiences d'appel sont fixées au vendredi. Les appels des jugemens rendus par ce dernier tribunal se portent à Vannes.

Avocats.

MM. Mazé.

Kergos Kernafflen.

Le Baron Boisjaffray.

Leissègues Rosaven.

Tréhot Clermont.

Poulizac.

De Leissègues.

Gayhot.

Deleissègues-Légerville.

Conseils des Hospices et Bureaux de Bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Poulizac, Flamant et N.....

Avoués.

MM. Le Berre, licencié.

Brehier, *idem*.

Flamant, licencié, avoué agréé à l'agence du trésor royal, et avoué de la régie des impositions indirectes.

Le Guillou.

Moallie.

Le Moyne.

Huissiers.

MM. Billiard, à Quimper.

Rozier, à *idem*.

Barazer, à *idem*.

MM. Ollivier , à Quimper. *m*
 Fourny , à idem. *m*
 Le Pennec , à idem. *m*
 + Cozic Kerrom , à Pont-Labbé.
 Cariou , à idem. *m*
 Le Blouch , à Pont-Croix.
 Dejeau , à idem.
 Melguen , à Douarnenez. *m*
 Le Bris , à Concarneau. *m*
 Le Blouch, jeune , à Plougastel-
 Saint-Germain.

Chambre de discipline.

MM. Rozier, *syndic.* | MM. Ollivier.
 Barazer. | Melguen.
 Cozic Kerrom. |

Notaires.

MM. Chauvel , à Quimper. *D Leffeb*
 Jézéquel , idem.
 Le Bour , idem. *m*
 Le Hars , idem. *m D*
 Vallet , idem.
 Creachcatic , à Briec. *D D*
 Guyomarch , à idem.
 Prouhet , à Trégunc. *m*
 Parquer , à Fouesnant.
 Guezno , à Audierne. *m*
 Monter , à idem.
 Damey , à Plogonnec. *m*
 Le Gall , à Concarneau. *D*
 Le Guillou Penanros , à idem. *m*
 Donnart , à Ploaré.

MM. Faucheur , à Landudec. *+*
 Carval , à Douarnenez.
 Piriou , à Pouldergat.
 Clorennec , à Pleuven. *m*
 Bizien , à Plozévet.
 Charpentier , à Tréogat. *+*
 Piriou , à Peumeurit. *m*
 Knillis , à Plonéour. *m*
 Durest Lebris , à Pont-Croix.
 Daniélou , à idem.
 Coic , à Pont-Labbé. *m*
 Laparra , à idem. *m*
 Verry , à idem. *m*
 Arnoult , fils , à idem. *m*
 Billette , à Rosporden. *D*
 Penanros , raimond , à Elliant. *D*
 Duchésne , à Douarnenez.
 Le Garrec , à idem.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE, Séant à Brest.

MM. Chiron , *président*, chevalier de l'or-
 dre royal de la légion d'honneur.
 Tournouillet de la Roche , *juge*.
 Brunel , idem.
 N..... , idem.
 Duval , *juge suppléant*. *m*
 Miorcec de Kerdanet , fils , idem. *D*
 N..... , idem.
 Gillart , fils , *procureur du Roi*.
 Gillart de Kamflech , *substitut*. *D*
 Clérec , *greffier*.
 Paillard , jeune , *commis-greffier*. *m*

A V O C A T S.

- MM. Gillart , père , bâtonnier.
 Ollivier , père.
 Gillart , père , de Landerneau.
 Le Gros.
 Miorcec De Kerdanet , père.
 Le Hir.
 Duval.
 Barbier , aîné.
 Le Bourg , père.
 Le Jennice De Kersival.
 Le Bourg , fils.
 Miorcec De Kerdanet , fils aîné.
 Le Corvaisier.
 Boëlle.
 Bazil.
 Quéré.
 Le Gonnidec.
 Le Donné.
 Pérénès.
 Randu.
 Coum.
 Villeneuve.

A V O C A T S F A I S A N T L E U R S T A G E .

- MM. La Bey - Tailly.
 Couard.
 Chiron , fils.

A V O U É S .

- MM. Brichet,
 Saillour.
 De Laporte.
 Jossic ; jeune.

- MM. Testard,
 Cosmao.
 Thomas.

H U I S S I E R S A U D I E N C I E R S .

- MM. Amalric.
 Angot.
 Le Gault.
 Léon , jean-françois.
 Salonne,
 Tizien.

H U I S S I E R S O R D I N A I R E S .

- MM. Castaignet , à Lesneven.
 Boschet , jeune , à Lannilis.
 Bouton , à Brest.
 Léon , allain , à Landerneau.
 Maurice , à Lesneven.
 Rihet , à Saint-Renan.
 Rocher , à Landerneau.

N O T A I R E S .

Canton de Brest.

- Chopin , exerçant dans tout l'ar-
 rondissement communal , à Brest.
 Delaporté , idem , à idem.
 Floch-Kembellec , idem , à idem.
 Gillart , jean-louis , idem à idem.
 Guennégan , idem à idem.
 Ikneis , idem à idem.
 Le Gléau , idem , à idem.
 Guével , idem , à idem.

Canton de Daoulas.

- MM. Autret , à *Daoulas.*
 Cosson , à *Irvillac.*
 Le Boëtté , à *Hanvec.*
 Picaud , à *Plougastel-Daoulas.*

Canton de Landerneau.

- MM. Droniou , à *Landerneau.*
 Le Borgne , à *Guipavas.*
 Le Guen , à *Landerneau.*
 Launay Onfrey , à *idem.*
 Renault , à *idem.*

Canton de Ploudiry.

- M. Cariou , à *Ploudiry.*

Canton de Lesneven.

- MM. Barjou , à *Lesneven.*
 Bihan Poudec , à *Plonéour-trez.*
 Le Tersec , à *Lesneven.*
 Lamarre , à *idem.*
 Le Clech , fils , à *idem.*

Canton de Plabennec.

- MM. Billant , au *Bourg-blanc.*
 Kémorgant , à *Plabennec.*

Canton de Lannilis.

- MM. Le Jeune , à *Lannilis.*
 Lunven , à *Guisseny.*
 Masson , à *Lannilis.*
 Testard , à *Plouguerneau.*

Canton de Ploudalmézeau.

- MM. Lhuillier , à *Ploudalmézeau.*
 Prat , à *idem.*
 Provostic , à *Porspoder.*

Canton de Saint-Renan.

- MM. Levessel , à *Saint-Renan.*
 Mevel , à *idem.*
 Petton , au *Conquet.*

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

Séant à Morlaix.

- MM. Guégot , *président.*
 Brenterc'h , *juge.*
 Le Denmat-Kervern , *juge d'instruction.*
 Lorient Dupaty , *juge.*
 N..... , *juge suppléant.*
 Barazer-Lannurien , *père, idem.*
 Guillaume-Durivage , *idem.*
 Duplessix Quéméneur , *procureur du Roi.*
 De Kgrist , *substitut.*
 Briant , *greffier.*

A V O C A T S.

- MM. Guegot.
 Barazer-Lannurien , *fil. 3*
 Le Teurnier , *fil.*
 Rivoallan.
 Ridamant.

A V O U É S.

MM. Le Roux.
Jossic.
Le Gac Lansalut.
Bellour.
Querret.
Lonquer-Kerminguy.
Le Bozec.

H U I S S I E R S A U D I E N C I E R S.

MM. Irant.
Jézéquel.
Cabon.
Boscaff.
Dourver.
Le Mener.

H U I S S I E R S O R D I N A I R E S.

MM. Ficher, à Guerlesquin.
Dantec, à idem.
Le Saint, à Landivisiau.
Lucas, à Saint-Pol-de-Léon.
Caroff, à idem.

N O T A I R E S.

Canton de Morlaix.

MM. Barazer, à Morlaix.
Lazennec, à idem.
Kmarec, à idem.
Guillaume, à idem.
Le Teurnier, père, à Plourin.

Canton de Landivisiau.

MM. Le Férec, à Landivisiau.
Cozanet, à idem.

Canton de Lanmeur.

MM. Troussel, à Lanmeur.
Kergoat, à idem.
Le Bourdonnec, à Plougaznou.
Troadec, à Plouezoch.

Canton du Ponthou.

MM. Bourven, à Plougonven.
N....., à Plouigneau.
N....., à Botsorhel.
Le Blanc, à Guerlesquin.

Canton de Plouescat.

MM. Crén, à Plounevez-Lochrist.
Theven Queleran, à Plouescat.

Canton de Plouzévédé.

MM. Le Floch, à Plouvorn.
Jouan, à Plouzévédé.
Inizan, à Cléder.

Canton de Saint Pol-de-Léon.

MM. Miorcec, à Saint Rol.
Macé, à idem.
Menez, à idem.
Le Floch, à idem.
Le Lann, à Roscoff.

Canton de Sizun.

MM. Corvé, à Sizun.
Rumen, à Commanna.

Canton de Taulé.

MM. Le Duc, à Guiclan.
Lagéat, à idem.
Le Bescond, à Taulé.

Canton de Saint Thégonnec.

MM. Le Breton, à Saint Thégonnec.
Castel, à Plouéour-Menez.
Salaun, à Pleybert-Christ.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
Séant à Châteaulin.

MM. Mouton, président.
Prigent, juge d'instruction. *m*
Bellanger, juge.
+ Le Marchadour, père, premier juge
suppléant.
+ Le Ster, deuxième idem. *m*
+ N...., troisième idem.
+ Danguy des Déserts, procureur du
Roi. *m*
Postel, substitut.
Léon, greffier.
Blavon, commis-greffier.

A V O C A T S,

MM. Gourmelen.
Lacoste. *m*

A V O U É S.

MM. Le Ster. *m*
Le Bretton. *m*
Guyho.

H U I S S I E R S.

MM. Guéguénou, à Châteaulin. *m*
Fourgny, à idem.
Le Dréan, à idem.
Halleguen, à idem.
Derrien, à Carhaix.
Juloux, à idem.
Le Dréau, à Châteauneuf. *m*
Billès, à idem.
Jaffrenou, à Huelgoat.
Labigou, à idem.
Jaouën, à Pleyben.
Le Taro, à Pleyben.
Chenel, à idem.
Le Guillou, au Faou.
Cazas, d. Crozon.
Le Bras, à idem.

N O T A I R E S.

MM. Le Marchadour, à Châteaulin. *m*
Le Golias, à idem. *m*
Revault, Emmanuel, à idem.
Lozach, à Quéménéven. *m*
Le Normand, à Plomodierne.
Nicolas, à Dineault.
Nouet, à Carhaix.
Ollivier, à idem.
Revault, Joseph, à idem.

MM. Revaut, Louis, à Carhair.
 Quilliou, à Poullaouen.
 Delaporte, à Châteaulineuf.
 Guériff, à Plomver-du-Faou.
 Le Vaillant, à Lenhan.
 Gaillard, à Coray. *rs*
 Daniel, à idem.
 Riou, à Crozon.
 Pelliet, à idem.
 Savina, à Telgruc.
 De Launay, à Pleyben. *in*
 Gourmelin, à idem.
 Le Velly, à Braspart.
 Chenel, à idem.
 Guyomarch, à Gouezec.
 Depénguern, à Huelgoat.
 Quéré, à idem.
 Thépault, à Scrignac.
 Grislet, au Faou.
 Morvan, à idem.
 Daniel-Beaupré, à Lopérec. *rs*

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
 Séant à Quimperlé.

MM. Decourbes, président. *rs*
 Barbier, juge d'instruction.
 Abyven, juge.
 Ethelgoualch, suppléant. *in*
 Renault, idem.
 * Caurant, idem.
rs Briant-du-Descoet, procureur du Roi.
 Sévené, substituez.
 Lenir, greffier. *rs*
 Renault, commis juré.

Avocats.

MM. N.
 N.

Avoués.

MM. Renault.
 Cuny.
 Caurant.
 Gilart.
 Audran.
 N.....

Huissiers.

MM. Chevassu.
 Vaché.
 Parouty.
 Tatevin.
 Mézennec.
 David.
 Guignon, à Bannalec.
 Leclouire, à Scaer.

Notaires.

MM. Audran, cadet, à Quimperlé.
 L'Helgouach, à idem.
 Dodeur, à idem. *rs*
 Moreau, à idem.
 Rousseau, à idem.
 Le Doz, à Arzano.
 Le Doussal, à Guiligomarch.
 Le Pennec, père, à Pont-Aven.
 Guiho, cadet, à idem.
 Quémar, à Moëlan.

Guilho, aîné, à Bannalec.
 N..... à idem.
 Le Pennec, fils, à Melguen.
 Guéguen, à Saër.
 Gourhaël, à idem.
 Daniel, à Quérien.

TRIBUNAUX DE PAIX.

Juges de paix. Cantons. Greffiers.
 MM. MM.

Lezéréec. BREST, 1.^{er} arrondis. Le Vot.
 Briant. Brest, 2.^{er} arrondis. Lavan.
 Rabby-Kangrun. Brest, 3.^{er} arron. Le Fol.
 Stéphan. Ouessant. Bernard.
 De Gouesbriant. Daoulas. Bergot.
 De Kerénors. Landerneau. Cruzel.
 Le Flo. Lesneven. Echaliér.
 N..... Plabennec. Cruzel.
 De Penhoët. Ploudiry. Bouroulléc.
 Léostic. Ploudalmézeau. Barbier.
 Le Coat Dubois. Lannilis. Bergot.
 Le Drast. St. Renan. Le Vésel.

Le Gac Lansalut. MORLAIX. Geoffroi.
 Guénégan. Landivisiau. Piven.
 Le Guillou. Lanmeur. De Lanrivinen.
 Penguern. Ponthou. Troussel.
 Théven Guélerand. Plouescat. Bodénès.
 Le Paige. Plouzevé. Gréach.
 Hervé Chefdu Bois. S. Pol-de-Léon. Bochet.
 Dulaurent. Siquen. Delaboissière.

Juges de paix. Cantons. Greffiers.
 MM. MM.
 Broustaillé. Taulé. Crosson.
 Maguet. St. Thégonnec. Mahé.
 Guermeur. CHATEAULIN. Bourgays, fils.
 Veller de Ksalaun. Carhaix. Banéat.
 Maisonneuve. Châteauneuf. Du Bois.
 Druy. Crozon. Hénault.
 Noël. Le Faou. Le Menne.
 Cloarec. Huelgoat. Le Foll.
 Pelletier. Pleyben. Le Guillou.

Jacquelot. QUIMPER. Boucher.
 Salaun. Briec. Le Goic.
 Malherbe. Concarneau. Le Beau.
 Béléguc. Douarnenez. Chauvin.
 Lonchamps. Fonesant. Le Boédec.
 Le Berre. Plougastel. Arhant.
 N..... Pont-Croix. Daniélou.
 Le Gat. Pont-Labbé. Quénérchdu.
 Hégel. Rospenden. Girard.

Joly Rosgrand. QUIMPERLE. Knen.
 Le Gall. Arzano. Daniel.
 Prévost. Bannalec. Le Gallou.
 Ksulec. Pont-Aven. Froster.
 Guyho. Saër. Mazel.

TRIBUNAUX DE COMMERCE. BREST.

MM. Guilhem, aîné, président. m
 Chauchard, juge. m

MM. Bernard, jeune, *juge*,
 Jacolot, *idem*.
 Boelle, jeune, *idem*.
 Bazil, jeune, *juge suppléant*.
 Taylor, *idem*.
 Testard, *idem*.
 Floch, *idem*.
 Monteaud, *greffier*.
 Bouton, *huissier*.

MORLAIX.

MM. G.-H. Alexandre, *président*. *m*
 Bourgeois, *cadet, juge*.
 Beau, jeune, *idem*.
 Duhamel, *idem*.
 Rozec, *cadet, idem*.
 Barbanson, aîné, *juge suppléant*.
 Deschamps (de Roscoff), *idem*.
 Y. Guillou, *idem*.
 N....., *idem*.
 Daniellou, *greffier*.
 Le Goff, aîné, *commis juré*.
 Cabon, *huissier*.
 N..... *idem*.

QUIMPER.

MM. Bilhou, *président*. *D m*
 Penanrun, *juge*. *D m*
 Bonnet, *idem*. *m*
 C. Delahubaudière, *idem*. *m*
 Briard, *suppléant*. *m*
 Guillard, *idem*. *m*
 Dérédec, *greffier*. *B*

CORPS ROYAL
DES PONTS ET CHAUSSEES.

M. Gouri, aîné, ingénieur en chef de
 première classe, chargé des ponts et
 chaussées, des ports maritimes de
 commerce, des bacs et de la navi-
 gation intérieure du Finistère, à
 Quimper.

Ingénieurs ordinaires.

MM.

Frimot, ingénieur de deuxième classe,
 chargé de l'arrondissement du nord
 du département, à Landerneau.
 Silguy, *idem*, chargé de l'arrondissement
 du centre et de la navigation de
 l'Aune, à Châteaulin.
 De Kermel, *idem*, chargé de l'arron-
 dissement du sud, à Quimper.

Conducteurs de travaux.

MM.

Souvestre, de première classe, chargé
 de l'arrondissement du nord, à Morlaix.
 N..... chargé de l'arrondissement
 du centre, à Châteaulin.
 Trévilly, de deuxième classe, chargé de
 l'arrondissement du sud, à Quimper.

(80)

Conducteurs non embrigadés.

MM.

Perennez, à Landerneau, chargé de l'arrondissement du nord.
Paillard, aîné, à Châteaulin, chargé de l'arrondissement du centre.
Cassagnieu, à Quimper, chargé de l'arrondissement du sud.

Officiers-Maitres de Ports.

MM.

Le Réguer de Kerhuellin, maitre de 2.^e classe, à Morlaix.
Le Bris, *idem*, à Quimper.
Jannoux, maitre de troisième classe, à Concarneau.
Greunen, *idem*, à Roscoff.
Puluhen, *idem*, à Landerneau.
Dagorne, *idem*, à Douarnenez.
Le Dall, garde surveillant, exerçant les fonctions de maitre de troisième classe, à Camaret.
Porlodec-Lanvarzin, maitre de troisième classe, à Audierne.
Meho, maitre de troisième classe, à Quimperlé.
Morain, *idem*, au Conquet.
Petit, *idem*, à Pont-Labbé.
David, *idem*, à Port-Lauhay.

(81)

ADMINISTRATION FORESTIERE.

MM. Barchou, sous-inspecteur, à Morlaix.
Le Baron-Boisjaffrai, arpenteur, à Quimper.
Deleissegues-Rosaven, fils, *idem*, à *idem*.
Malinge, garde-général, à Carhaix.

TRESOR ROYAL.

M. De Joly, payeur des dépenses diverses et de la dette publique dans le Finistère, à Quimper.

GENDARMERIE ROYALE.

ETAT nominatif de MM. les Officiers et Commandans de Brigade de la Gendarmerie royale du Département du Finistère.

Officiers.

MM.

Le Comte De La Chastre, capitaine commandant, à Quimper.
Noël, lieutenant en premier, trésorier, à Quimper.
Le Goazre de Toulgoët, lieutenant en premier, à *idem*.

MM.

Le Chevalier De Normanville, lieutenant-
idem, à Quimperlé.
 Le Chevalier de Guéris, lieutenant-*idem*,
 à Morlaix.
 Barbelet, sous-lieutenant, à Châteaulin.
 Blat, *idem*, à Brest.

*Commandans de Brigades à
 cheval.*

MM.

Le Sieur, maréchal des logis, à Quimper.
 Schérer, brigadier, à Rosporden.
 Cloirec, *idem*, à Pont-Croix.
 Galopin, *idem*, à Quimperlé.
 Monneyron, *idem*, à Scaër.
 Berdou, maréchal des logis, à Morlaix.
 Gauthier, brigadier, au Ponthou.
 Freschard, *idem*, à Landivisiau.
 Veillette, *idem*, à Saint-Pol-de-Léon.
 Plard, maréchal des logis, à Châteaulin.
 Quennehen, brigadier, à Châteauneuf.
 Hirard, *idem*, au Faou.
 Clérot, *idem*, à Locronan.
 Watard, maréchal des logis, à Carhaix.
 Monté, *idem*, à Brest.
 Fournier, brigadier, à Saint-Renan.
 Chevrel, brigadier, à Lannilis.
 Vanac, *idem*, à Landerneau.
 Desjardins, *idem*, à Lesneven.

Commandans de Brigades à pied.

MM.

Cortez, brigadier, à Quimper.
 Vetter, maréchal des logis, à Pont-Labbé.
 Poncet, brigadier, à Concarneau.
 Daviot, *idem*, à Quimperlé.
 Naissant, maréchal des logis, à Lanmeur.
 Guissard, brigadier, à Morlaix.
 Lévêque, maréchal des logis, à Roscoff.
 Richard, brigadier, à Châteaulin.
 Morinot, maréchal des logis, à Crozon.
 Hingant, brigadier, à Carhaix.
 Montaricourt, *idem*, à Huelgoat.
 Remiot, *idem*, à Landerneau.
 Henry, *idem*, à Brest (brigade provisoire).

DIOCESE DE QUIMPER.

Mgr. DOMBIDEAU-DE-CROUSEILHES,
 Evêque de Quimper.

Chanoines.

MM.

Le Dal de Tromelin,
 vicaire général.
 De Poulpiquet, *id.*
 Péron, chanoine.
 Mauduit, *idem*.
 Le Clanche, *idem*.

MM.

De La Ruffie, cha-
 noine.
 Henry, *idem*.
 Duval, *idem*.
 Binard, *idem*.
 Langrez, *idem*.

Chanoines honoraires.

MM. Sauveur.

N.....

Lansalut.

N.....

Gourmelon.

MM. Noirot.

Denmat.

Sermensan.

Duthoya.

CURÉS ET DESSERVANS.*Arrondissement de Brest.*

Nota. Les noms imprimés en petites capitales indiquent les Cures et Messieurs les Curés; les noms imprimés en lettres minuscules indiquent les Succursales et Messieurs les Desservans.

Curés et Desservans. Cures et succursales.

MM.

LABOUS.

INIZAN.

Milin.

PÉNARUN.

Lannuzel.

Tanguy.

Dubuisson.

N.....

N.....

N.....

BREST.**BREST**, côté de Recouvrance.**S. Pierre Quilbignon.****LAMBEZELLEC.****Bohars.****Gouesnou.****Guilers.****St. Marc.****DAOULAS.****St. Eloy.***Curés et Desservans. Cures et succursales.*

MM.

Mahé.

Provost.

Le Pape, Jean.

Le Pape, Christophe.

Le Marchic.

Vergos.

Brelivet.

Le Goff.

LAVIEC.

LE FURE.

Penn.

Le Loutre.

Peron.

N. . . .

Abgrall.

N. . . .

Alençon.

LE DUC.

Le Borgne.

Jaouen.

Bazil.

Cloarec.

PUYFERRE.

Tanguy.

N.....

Rolland.

Le Breton.

Tabou.

Raguénès.

Picard.

Tabou, ollivier.

Hanvec.

L'Hôpital Camfrout.

Irvillac.

Logonna.

Loperhet.

Plougastel Daoulas.

Rumengol.

St. Urbain.

ISLE D'OUESSANT.

LANDERNEAU.

Dirinon.

Guipavas.

La Forêt.

Pencran.

Plouédern.

St. Thonan.

Trémaouézan.

LANNILIS.

St. Frégan.

Guisseny.

Landéda.

Plouguernedu.

LESNÈVEN.

Goulven.

Guiqueleau.

Kerlouan.

Kernouës.

Plonéour-Très.

Ploudaniel.

Plouider.

Trégarantec.

(55)

Curés et Desservans. Cures et succursales.

MM.

SAILLOUR.	PLABENNEC.
Cozien.	Bourgb lanc.
Bléas.	Coatméal.
Cloarec.	Drennec.
Le Goualch.	Kernilis.
Corre.	K'saint-Plabennec.
N.....	Loc-Brévalaire.
Gourmelon.	Milizac.
Clech.	Plouvien.
Le Hir.	Tréouergat.
ROULLOIN.	PLOUDALMÉZEAU.
Morel.	Brêles.
Calvarin.	Lampaul.
N.	Lampaul-Plouarzel.
Floch.	Landunvez.
Perrot.	Lanildue.
Boulch.	St. Pabu.
Bizien.	Plouguin.
Bezard.	Plourin.
Corre.	Porspoder.
Kmarec.	Tréglonou.
BOURGOLEC.	PLoudiry.
Croguennec.	Loc-Eguiner.
N.....	La Martyre.
Nédellec.	La Roche.
Toux.	Trestlévener.
Quéré.	Tréhou.
POULLAQUEC.	SAINT-RENAN.
Quiviger.	Le Conquet.
Pouliquen.	L'Isle Molène.
Isaac.	Lanrivoaré.

(87)

Curés et Desservans. Cures et succursales.

MM.

Le Hir.	Loc-Maria.
Kmargant.	Plouarzel.
Le Roux.	Plougonvelin.
Le Moign.	Ploumoguén.
Labbe.	Plouzané.
Gourmelon.	Trébabu.

Arrondissement de Morlaix.

LE GALL.	LANDIVISIAU.
Mével.	Bodilis.
Le Mao.	Guimiliau.
Cabon.	Lampaul.
Le Roi.	Plougourvest.
Le Roux.	Plouénéventer.
Le Goff.	St. Servais.
PELLETEUR.	LANMEUR.
Le Gac Lansalut.	Garlan.
Bogas.	Guimaec.
Nigeon.	St. Jean-du-Doigt.
K'du-Quilévére.	Loquirc.
Caer.	Plouégat-Guérand.
Périou.	Plouéroc.
Troadec.	Plougasnou.
KERAMANAO.	MORLAIX.
Moal.	S.-Martin-des-champs.
Léran.	Ploujean.
Bohic.	Plourin.
PUYFERRE.	PLouvescat.
Habasque.	Lanhouarneau.
Keranguéven.	Plouénévez-Lochrist.

Curés et Desservans. Cures et succursales.

MM.

Bourhis.	Plougar.
Drolach.	Tréflex.
LE ROUX.	PLOUZEVÉDÉ.
Le Got.	Cléder.
Le Guen.	Plouvoron.
Uguen.	Tréflaouenan.
Rolland.	St. Vougay.
LE GOFF.	S. POL-DE-LÉON.
Inizan.	L'Isle-de-Batz.
Cloarec.	Mespaul.
Le Guen.	Plouénan.
Manac'h.	Plougoum.
Poncin.	Roscoff.
Quiviger.	Sibiril.
ABHERVÉ-GUEGUEN.	PLOUIGNEAU.
Méar.	Bothsorhel.
Lhostis.	Guerlesquin.
N.....	Lannéaou.
Corfa.	Plouégat-Moysan.
Huet.	Plougonven.
ABGRALL.	SIZUN.
Cloarec.	Commanna.
Lencot.	Locmélard.
Nicolas.	St. Sauveur.
LAOT.	TAULÉ.
Cozanet.	Carantec.
Le Breton.	Guiclan.
Huguen.	Henvic.
Couffon.	Locquénolé.
TANGUY.	S. THÉCONNEC.
Le Cars.	Le Cloître.
Le Corre.	Pleibert-Christ.
Le Roux.	Plonéour-Méné.

Arrondissement de Châteaulin.

Curés et Desservans. Cures et succursales.

MM.

Morvan.	CARHAIX.
Le Moal.	Cléden-Poher.
Reviron.	St. Hernin.
Lalouet.	Igloff.
Le Nevez.	Motreff.
Le Teurnier.	Plouguer.
Bothuan.	Plounevél.
Thomas.	Poullaouen.
Guyomarch.	Spézet.
DURAND.	CHATEAULIN.
Sizun.	Cast.
Le Gall.	St. Coultiz.
Clévarec.	Dineault.
N. . . .	Locronan.
Martin.	St. Nic.
Savina.	Ploëven.
Le Pennec.	Plomodiern.
Quévarec.	Plonévez-Portay.
Puissant.	Quéménéven.
Mével.	St. Ségol.
KMEL.	CHATEAUNEUF DU FAOU.
Kerenguéven.	Collorec.
Petitlon.	Coray.
N. . . .	St. Goazec.
Merer.	Landeau.
N.....	Laz.
Richard.	Leuhan.
Lostanlen.	Plonévez-Le-Faou.
Le Coënt.	St. Thoïs.

Curés et Desservans. Cures et succursales.

MM.

Le Cotre.	Trégourez.
LESCOP.	CROZON.
N.	Argol.
Keruzec.	Camaret.
Le Foll.	Landévennec.
Pochard.	Roscanvel.
Pellen.	Telgruc.
MOISAN.	LE FAOU.
N.	Logonna-Quimerch.
Auffret.	Lopérec.
Rochcongar.	Quimerch.
Masson.	Rosnohen.
GESTIN.	HUELGOAT.
Plassart.	Berrien.
N.	Bolazec.
Crassin.	La Feuillée.
N.	Loc-Maria.
Le Bail.	Plouyé.
Galloudec.	Scrignac.
ABGRALL.	PLEYBEN.
Bléas.	Braspars.
Le Dem.	Le Cloître.
Le Pennec.	Edern.
Lochou.	Gouézec.
N.	Lannédern.
Arhant.	Lennon.
Le Crenn.	Loqueffret.
N.	Lothey.

Arrondissement de Quimper.

Curés et Desservans. Cures et succursales.

MM.

LE FLOCH.	BRIEC.
Moéleau.	Langolen.
CORGAT.	BEUZEC-CONQ.
Quélennec.	Concarneau.
Tutor.	Lanriec.
Kloch.	Trégunc.
GUEZENGAR.	PLOARE.
Le Bail.	Guengat.
Madec.	Meillars.
Kervenic.	Plogonnec.
Massé.	Pouldergat.
Le Du.	Poullan.
CASTREC.	FOUESNANT.
Larhant.	St. Evarzec.
Paul.	Gouesnach.
Pelerin.	Perguet.
Bodenès.	Pleuven.
LE FRIANT.	PLOUGASTEL S. GERM.
N.	Guiler.
Crozon.	Landudec.
N.	Lanvern.
Hélias.	Peumeurit.
N.	Plonéis.
Troboul.	Plonéour.
Quéinec.	Plovan.
Perrot.	Plorévet.
Lunven.	Pouldreuzic.
KNEAU.	PONT-LABBÉ.

Curés et Desservans. Cures et succursales.

MM.

Tabourdet.	<i>Combrit.</i>
Furic.	<i>St. Jean Trolimon.</i>
Khervé.	<i>Loctudy.</i>
Le Gall.	<i>Penmarch.</i>
Coadou.	<i>Plobannalec.</i>
Morvan.	<i>Plomeur.</i>
N.	<i>Treffragat.</i>
N.	<i>Tréguennec.</i>
Jannic.	<i>Tréméoc.</i>
JAFFRY.	PONT-CROIX.
Loget.	<i>Audierne.</i>
N.	<i>Beurec-Capsiquin.</i>
Billon.	<i>Cléden-Capsiquin.</i>
N.	<i>Esquibien.</i>
Morvan.	<i>Goulien.</i>
N.	<i>Isle de Seins.</i>
Le Guédès.	<i>Mahalon.</i>
Yven.	<i>Plogoff.</i>
Kisit.	<i>Plouhinec.</i>
Le Friant.	<i>Primelin.</i>
SAUVEUR.	(SAINT-CORENTIN,
Clérec.	<i>à Quimper.</i>
Daniélou.	<i>S. Mathieu, à idem.</i>
N.	<i>Ergué-Armel.</i>
Floch.	<i>Ergué-Gabéric.</i>
N.	<i>Kerfunteün.</i>
Meillard.	<i>Penhars.</i>
Morvan.	<i>Plomelin.</i>
	<i>Pluguffan.</i>

(93)

Curés et Desservans. Cures et succursales.

MM.

GUINEMENT.	<i>ELLIANT.</i>
Boudin.	<i>Rosporden.</i>
N.	<i>Tourch.</i>
Le Bihan.	<i>St. Yvy.</i>

Arrondissement de Quimperlé.

LE NIR.	<i>ARZANO.</i>
N.	<i>Guilgomarch.</i>
Simon.	<i>Redéné.</i>
CANÉVET.	<i>BANNALEC.</i>
Le Gouil.	<i>Knével.</i>
Talgome.	<i>Melgyen.</i>
Le Nuz.	<i>Trévoux.</i>
LE SAINT.	<i>RIEC.</i>
Le Pape.	<i>Moëlan.</i>
Lhour.	<i>Névez.</i>
Abgral.	<i>Nizon.</i>
N.	<i>Pont-Aven.</i>
LOUZAOUEN.	<i>QUIMPERLÉ.</i>
N.	<i>Beys.</i>
Moallie.	<i>Clohars-Carnoët.</i>
Durand.	<i>Mellac.</i>
Mahé.	<i>Tréméven.</i>
HERVIAUT.	<i>SOAER.</i>
Coent.	<i>Querrien.</i>
N.	<i>St. Thuriën.</i>

EPOQUES

DE LA TENUE DES FOIRES,
d'après le décret du 5 septembre 1810.

Arrondissement de Brest.

Brest, le premier lundi de chaque mois.
Lesneven, le dernier lundi de chaque mois, le 25 juillet.

Landerneau, le troisième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre; le samedi précédant la Pentecôte. Le samedi précédant la Saint-Michel, (*durée deux jours*). Les 24 et 25 novembre. Le deuxième dimanche de juillet, (*durée quinze jours*).

La Roche, le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Lannilis, le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Saint-Renan, le second samedi de janvier, le premier samedi de mai; le troisième mercredi de juin, juillet, septembre et novembre.

Ploudalmézeau, le premier mai, le 20 novembre, le lundi précédant le 20 des mois de janvier, mars, juillet et septembre.

Conquet, le 10 mai, le 25 septembre.

Plouguerneau, le samedi de Pâques, le samedi de la Pentecôte, le samedi précédant le dernier dimanche de juillet, le 31 octobre, le 24 décembre.

Gouesnou, la veille de l'Ascension, le 25 octobre.

Guipavas, le second jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre, décembre.

Landunvez, le 22 décembre.

Hanyec, le 22 juillet.

Saint-Eloy, le lendemain de la Saint Jean, juin; le lendemain de la Saint Laurent, août; le lendemain de la Saint François, décembre.

Plougastel-Daoulas, le dernier jeudi des mois de janvier, mai, juillet et décembre.

Goulven, le 25 avril, le premier juillet.

Foigoat, le 5 mars, le 29 août, le 9 septembre.

La Martyre, le deuxième lundi du mois de juillet, (*durée trois jours*).

Brèlès, le 26 novembre.

Irvillac, le 8 des mois de février, mai, août et novembre.

Daoulas, le premier mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Arrondissement de Morlaix.

Plouescat, le premier samedi des mois de février, avril et juin; les 10 août, 18 octobre; le premier samedi de décembre.

Landivisiau, le deuxième mercredi de chaque mois.

Plougonven, le deuxième mercredi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Lanhouarneau, le 25 avril, le 6 mai, le 11 juin, le 17 juillet, le 25 août.

St. Pol-de-Léon, le 5 février, le jeudi de la Semaine Sainte, le premier mai, le 22 juillet, le 5 septembre, le 5 décembre.

Plouréour-Menez, le deuxième lundi de janvier, février, avril, juin, août, octobre et décembre; le 24 mars, le 13 juillet, le 9 novembre.

Guerlesquin, le premier lundi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Lanmeur, le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Sizun, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Commana, le dernier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Penzé, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Saint Thégonnec, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Morlaix, le deuxième samedi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et décembre.

bre; les 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 octobre; les 25 et 26 novembre.

Cléder, le 28 janvier, le 18 novembre, Guimiliau, le deuxième mardi des mois de mars, juillet et novembre.

Ksaint-Gily, le deuxième lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Lochrist, le 14 septembre (*dure 2 jours*). Sibéril, le 28 octobre.

Le Ponthou, le premier lundi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, les 13 mars, 30 juin, 2 novembre, *durent huit jours*. Les 9 août, 28 *idem*, 20 septembre, 29 novembre; le premier jeudi après Pâques; la veille de l'Ascension.

Châteaulin, le premier jeudi des mois de janvier, février, avril, juin, juillet, août, septembre, décembre; les 12 mars, 6 mai, 18 octobre et 23 novembre.

Poullaouen, le 9 mai, le lundi qui suit le premier dimanche de juillet, le lundi qui précède la Quinquagésime.

Scrignac, les 24 février, 11 juin, 1 août, le premier mardi d'octobre, le 21 décembre, le mercredi de Pâques.

Loc-Ronan, le premier mardi de fé-

vrier, d'avril et de mai; le premier mardi après la Saint Michel, le premier *idem* de novembre.

Pleyhen, les 25 février, 29 mai, 1 août, 29 octobre; le troisième mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Crozon, les 7 janvier, 3 février, 26 mars, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 11 août, 28 septembre et 9 décembre.

Lanveoc, le mercredi de Pâques, *idem* de la Pentecôte, le lendemain de l'Ascension et le 11 novembre.

Le Faou, les 17 janvier, 3 mai, 14 septembre et 10 octobre.

Huelgoat, le lendemain de la Purification, le premier jeudi de Carême, le lendemain de la fête de la Vierge, le jour de la Saint Marc, les 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre, et le lendemain de l'Annonciation.

Coray, les 2 janvier, 3 et 25 février, 26 mars, 28 avril, 19 mai, 1 août, 14 septembre, 28 octobre, 29 novembre.

Quéménéven, le lundi des Rameaux, le 2 juillet, le 29 août.

La Feuillée, le deuxième mardi des mois de janvier, mars, juillet, novembre, décembre; le 2 mai, le 23 juin, le 14 septembre.

Plonevez-le-Faou, le 12 mai, le vendredi après le dimanche de la Trinité, le 25 août, le 6 décembre.

St. Gildas, le lundi après le deuxième dimanche de mai, le lundi après le troisième dimanche de juillet.

Braspart, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre; le lundi après le dimanche des Rameaux.

Saint Rivoal, le lundi après la Trinité, le mardi après le 21 septembre.

Châteauneuf, les 20 janvier; 3 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 15 octobre, 11 novembre.

Loqueffret, le lundi le plus près du 26 juillet.

Plomodierne, le 19 mai.

Ménéhom, le 17 juin, le 16 août, le 9 septembre.

Landeau, les 30 avril, 22 juin, 22 juillet et 29 septembre.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, le 15 de chaque mois, le 1 mai.

Rosporden, les 7 janvier, 8 février, 19 mars, 25 avril, le lendemain de la Trinité, les 25 juin, 22 juillet et 16 août; le jeudi après le 14 septembre, le 18 octobre, le premier jeudi de novembre, le 6 décembre.

Pont-Labbé, le premier jeudi des mois de janvier, mars, mai, juin, juillet, octobre, novembre et décembre.

Plonéour, les 13 janvier, avril, juillet et novembre.

Pont-Lroix, le 17 de chaque mois.

Pouldavid, le premier vendredi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Douarnegez, le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Plovan, le troisième lundi de septembre.

Confort, le 15 mai, le lundi qui suit immédiatement le premier dimanche de juillet, le 7 septembre.

Beuzec-Capsizun, le lundi des Rogations.

Tréguennec, le premier vendredi après la Pentecôte.

Plougastel Saint Germain, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Concarneau, le 11 février, le 11 mai, le 11 août, le 11 novembre.

Plozévet, le 4 avril, le lundi de la Trinité.

Plonéis, le mardi de la Pentecôte.

La Forêt, le mardi de Pâques.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, le lundi de la Passion, (dure trois jours). Le Jeudi Saint, le 24 juillet, le 16 août, le 29 septembre, le 28 octobre.

Bannalec, les 17 janvier, 6 avril, 2

mai, 11 juin, 26 juillet, 9 septembre et 2 novembre.

Pont-Aven, le premier mardi du Carême, le dernier mardi du Carême, le 6 mai, le 23 juin, le mardi avant la Saint Michel, le 1 décembre, le mardi avant Noël.

Scaër, les 15 janvier, 12 mars, 10 avril, 3 mai, 1 juillet, 24 août, 1 octobre et 23 novembre.

JOURS DE MARCHÉS

DES PRINCIPALES VILLES DU DÉPARTEMENT.

Brest.....	le Lundi.
Morlaix.....	le Samedi.
Quimper..	le Mercredi et le Samedi.
Landerneau.....	le Samedi.
Quimperlé.....	le Vendredi.
Châteaulin.....	le Jeudi.
Pont-Labbé.....	Idem.
